

GAZETTE DES ARCHITECTES

ET

DU BATIMENT.

1863. — 1^{re} AnnéeN^o 24.

ABONNEMENT ANNUEL.

Paris et départements . . . 25 fr.
Étranger 30
Pour les abonnés de la Revue
d'architecture. 15

JOURNAL BI-MENSUEL PUBLIÉ LE 15 ET LE 30 DE CHAQUE MOIS

Sous la direction de

M. VIOLLET-LE-DUC fils, avec la collaboration de M. CORROYER, architecte.

Bureaux : 13, rue Bonaparte.

A. MOREL ET C^e, ÉDITEURS

ANNONCES.

Prix : la ligne 1 fr.

RÉGISSEUR DES ANNONCES.

M. E. DAUDIN.

SOMMAIRE. — Attitude de la Revue d'architecture à propos du décret du 13 novembre 1863. — Orfèvrerie religieuse : Ostensoir et ciboire (fig. 380 à 387). — École des Beaux-Arts. Cours d'histoire de l'art et d'esthétique (résumé de la quatrième leçon) (fig. 388 à 392 bis). — Critique. — Actes officiels. — Jurisprudence. — Concours. — Cuvettes à bascule à obturateur articulé (fig. 393 à 397). — Tables générales.

ATTITUDE DE LA REVUE D'ARCHITECTURE A PROPOS DU DÉCRET DU 13 NOVEMBRE 1863.

Nous voyons en tête du premier numéro de la *Revue d'architecture* (année 1864) (1) une introduction dans laquelle le directeur de cette Revue veut bien, quatre mois après l'événement, nous signaler le décret impérial qui réforme l'enseignement de l'École des Beaux-Arts. C'est un simple signal, car à son heure, à son heure seulement, M. Daly donnera probablement son appréciation du combat et des combattants. Il y aura mention, dans la Revue, des grands faits de guerre qui auront mérité d'être signalés. Ainsi nous n'avons pas besoin de compter les morts; quelqu'un se charge d'en faire pour nous un relevé très-exact. C'est une mission qu'on n'aurait osé confier à personne, mais enfin puisque le directeur de la Revue veut bien se la donner, il faut l'en remercier, car il est douteux qu'un autre que lui se la fût donnée. En ne voulant pas dire encore toute sa pensée sur la réorganisation de l'École, M. Daly nous annonce qu'il recule pour mieux sauter. Et d'ailleurs s'il ne saute pas maintenant, ce n'est pas qu'il recule, c'est qu'il a de sérieuses raisons pour attendre encore avant de formuler un jugement définitif sur la réorganisation de l'École. Toutefois, pour apporter quelque adoucissement à l'impa-

tiance des lecteurs, on groupera dans la Revue, pour les placer sous leurs yeux, les principaux événements. La cause d'une si grande réserve de la part de la Revue doit être attribuée tout entière à cette note insérée au *Moniteur* du 28 décembre dernier, par laquelle M. le Ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts a dit qu'il ne sera rien changé ni à l'esprit ni aux termes du décret du 13 novembre 1863. Combien, il faut en convenir, la venue de cette note est regrettable, puisque, sans elle, nous aurions déjà, dans la Revue, un premier avis motivé à la fois sur les principes qui servent de base à la nouvelle organisation de l'École et sur le système pratique adopté pour donner à ces principes toute leur efficacité! Remercions cependant M. Daly d'avoir bien voulu, ne fût-ce que pendant quelques instants seulement, toucher certains points de la question. Remercions-le surtout de nous avoir fait pressentir ce qu'il entend par un cours d'histoire de l'art et d'esthétique. Il faut s'incliner devant ses pressentiments, car les études qui se rapportent aux doctrines esthétiques lui ont coûté de bien grands sacrifices: c'est, nous dit-il, pour leur avoir consacré sa vie entière, c'est pour mieux les suivre, c'est pour s'y renfermer plus étroitement, qu'il a réduit son existence d'architecte praticien aux limites les plus resserrées, à ce point qu'il aurait renoncé entièrement au métier sans l'instruction précieuse que la pratique seule peut donner à qui veut être maître de la théorie. Peut-être faut-il regretter que les exigences de l'étude de la théorie aient été aussi cruelles envers le directeur de la Revue

(1) Ce numéro a paru dans le courant du mois de mars de cette année.

puisqu'ils nous leur devons de n'avoir qu'un petit nombre de monuments d'architecture construits sous la direction du savant théoricien. Méfions-nous de ceux des architectes qui, n'étant pas aussi spéciaux que M. Daly, s'occupent avec un égal succès de l'étude de la pratique et de celle de la théorie; lorsqu'ils nous présenteront un travail sur cette dernière, remontons à la source pure, à celle qu'alimente le directeur de la Revue, et alors seulement nous aurons un guide pour apprécier si la témérité de ces architectes n'a pas été trop grande. Nous devons encore à ce guide de savoir *comment doit être compris l'enseignement de l'histoire de l'art et d'esthétique pour que l'instruction officielle ne soit pas imparfaite et au-dessous de la haute mission que l'administration s'est donnée*. Combien il est pénible de penser qu'avec des opinions formées comme le sont les siennes, M. Daly ait fait vœu de rester simple spectateur de la lutte! N'est-il pas vraisemblable, en effet, que, si ce n'eût été la crainte de se trouver en face de ses scrupules, l'administration lui eût demandé d'occuper une chaire dans le nouvel enseignement de l'École. Nous voulons espérer que son esprit d'indépendance lui signalera tout naturellement la porée que les chaires libres laissent encore ouverte à l'introduction de ses doctrines dans le sein de la jeunesse.

Mais, si le directeur de la Revue veut attendre que le calme soit rétabli sur le champ de bataille pour s'y rendre en personne et y signaler plus à l'aise le nombre des victimes, il n'est pas sans envoyer en éclaireurs quelques-uns des vétérans de son corps de réserve. Une reconnaissance a été poussée dans la direction du cours d'histoire de l'art et d'esthétique. On ne s'étonnera pas de cette tactique, si l'on réfléchit combien doit être prudent celui qui s'est donné la mission de commander une réserve. Son premier devoir est d'assurer ses derrières, et s'il rencontre l'ennemi, son rôle est de le harceler avec des forces insignifiantes, jusqu'au jour où, le surprenant affaibli ou découragé, il devra donner sur toute la ligne. Loin de se presser, il doit s'entourer de toutes les garanties nécessaires à sa sécurité, manœuvrer à droite, à gauche, en avant, en arrière, selon les espérances ou les inquiétudes du moment. Et puis enfin, pour le cas où il apprendrait la perte d'une bataille décisive, il doit s'être gardé une issue afin de pouvoir rentrer chez lui et devenir encore une fois, s'il y a lieu, la réserve d'un corps d'armée formé de nouveaux éléments.

Mais, revenons à la reconnaissance poussée par M. Hyacinthe Husson, et de laquelle il reste acquis à la Revue, que le professeur *reconnu* « n'a que médiocrement répondu aux nécessités de la situation ». Or, il résulte du témoignage de M. Husson, *que ce professeur aurait eu grand'peine à se faire entendre par les élèves et aurait été plusieurs fois obligé de s'interrompre; que sa voix aurait été couverte par des murmures ironiques, par des toux opiniâtres, par des piétinements sourds et continus*. On peut, d'après cet aveu naïf, se faire une idée de l'organisation toute spéciale qu'aurait dû avoir ce professeur pour pouvoir répondre aux nécessités de la situation en présence d'un auditoire si peu disposé à écouter.

Nous savons à quels sentiments répondent les regrets exprimés que le professeur n'ait pas consacré sa leçon d'ouverture à donner un programme général de son cours, à exposer l'ensemble des principes qui doivent présider à son enseignement. Il vaut mieux pour lui, sans doute, avoir provoqué ces regrets que d'avoir fourni à ceux qui les expriment l'occasion de le blâmer de n'avoir pas com-

mencé par le commencement, et d'avoir ainsi mal disposé les élèves en sa faveur. En cette circonstance, le directeur de la *Revue d'architecture* a peut-être eu le tort d'accepter un jugement avant d'avoir entendu. C'est un procédé qui ne sera pas sans surprendre ceux qui, comme nous, connaissent les termes élogieux et chaleureux que M. Daly sait employer pour exprimer au professeur dont il s'agit, l'estime qu'il a pour ses doctrines.

E. VIOLLET-LE-DUC fils.

ORFÈVREURIE RELIGIEUSE

OSTENSOIR ET CIBOIRE.

L'ostensoir que nous présentons (fig. 380 à 382) est de cuivre doré. Ses différentes parties ont été obtenues à la fonte, si ce n'est les tourelles qui sont faites au marteau, les flammes qui sont estampées, et enfin l'arcature qui se compose d'une plaque de cuivre repercée.

Le ciboire (fig. 383 et 384) est enrichi par des galeries de feuilles en ciselure repoussée; les rosaces du pied sont embouties et leurs ornements sont en ciselure tracée (voy. les détails fig. 385 à 387).

Cette orfèvrerie a été exécutée par M. Bachelet, orfèvre, d'après les dessins de M. Viollet-Le-Duc, architecte.

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS.

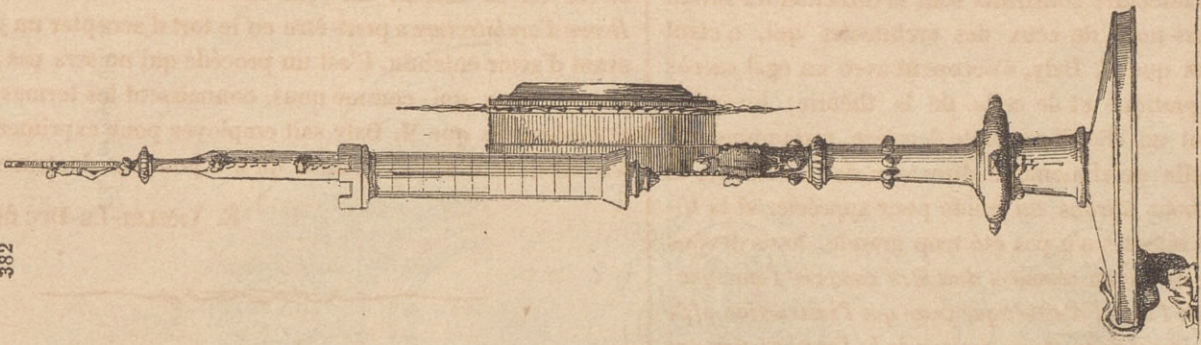
COURS D'HISTOIRE DE L'ART ET D'ESTHÉTIQUE.

Résumé de la quatrième leçon.

Les Grecs n'hésitent pas à s'approprier les éléments d'art les plus divers, mais ils soumettent toujours ces éléments à leur raisonnement logique. Lorsqu'ils ont fait un choix, nous les voyons travailler à l'épuration de la forme par une méthode synthétique et poursuivre leur étude jusqu'à la composition d'un idéal. S'il arrive qu'ils se trouvent en présence de deux principes contraires, ils adoptent sans hésitation celui des deux qui s'accorde le mieux avec leur nature, leurs besoins, ou les matières dont ils disposent. Quelquefois cependant, nous les voyons se livrer à de nombreux tâtonnements avant de se prononcer définitivement pour l'adoption de telle ou telle forme. Ainsi, quelques-uns de leurs premiers monuments témoignent de l'incertitude dans laquelle ils sont placés d'abord, en présence de ces deux principes de construction si contraires: l'arc et la plate-bande. Quoique leur penchant pour ce dernier mode devienne de plus en plus absolu, ils sont un certain temps avant de l'employer.

Si nous prenons un autre élément d'architecture, la colonne, par exemple, dont les Grecs font un motif dominant, il est très-intéressant de voir comment, s'inspirant d'exemples recueillis dans les arts des peuples voisins, ils sont parvenus, par une suite d'opérations, à constituer ce qu'on appelle les *ordres*. Cet examen est pour nous une démonstration de la rigoureuse inflexibilité que ce peuple a toujours apportée à satisfaire sa raison.

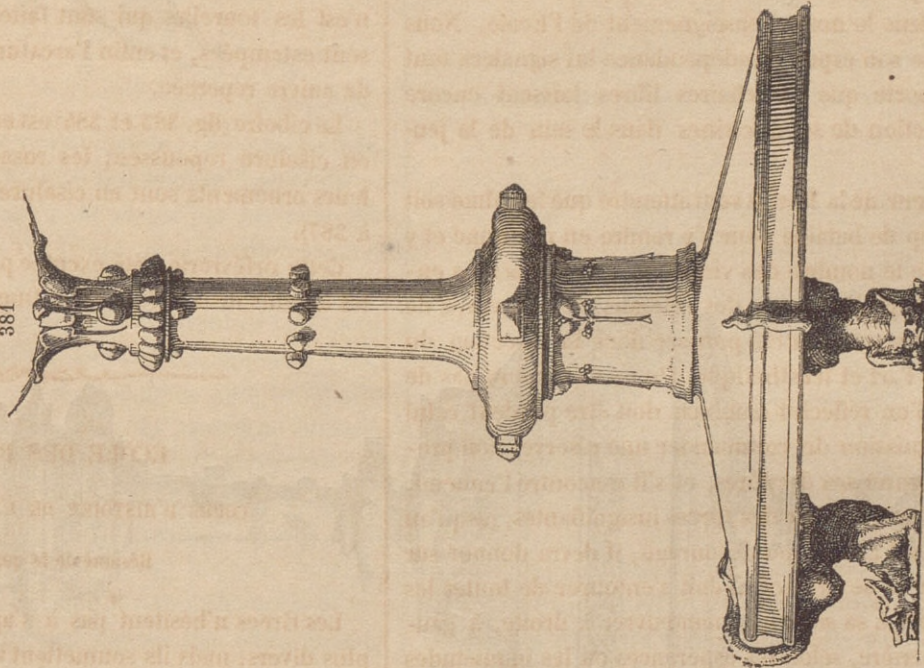
382



Profil.

Ed. Corroyer del. et sc.

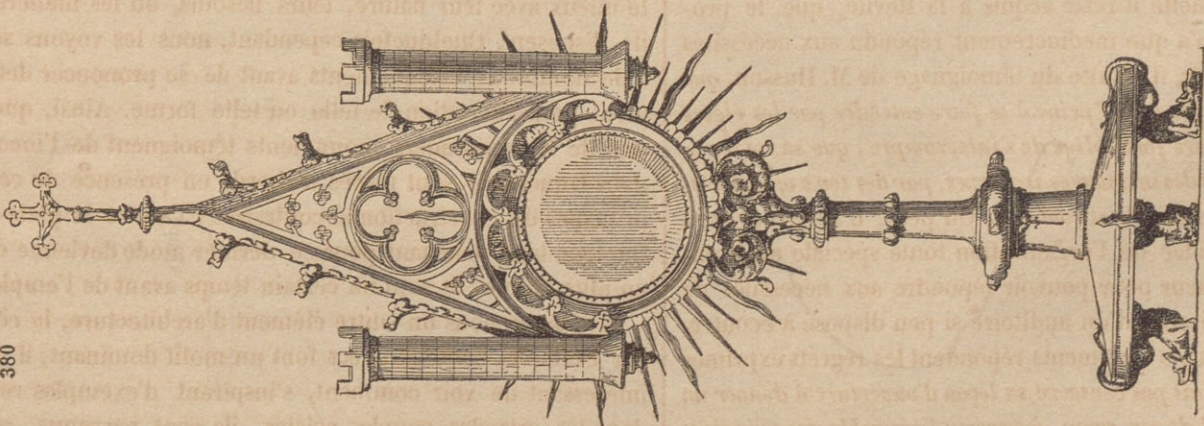
381



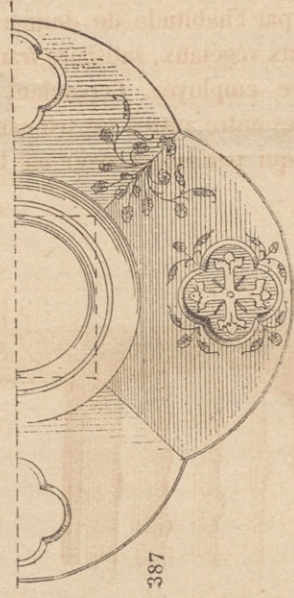
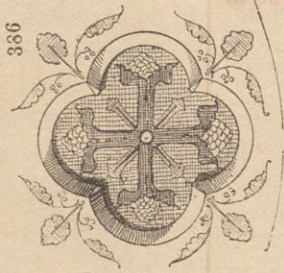
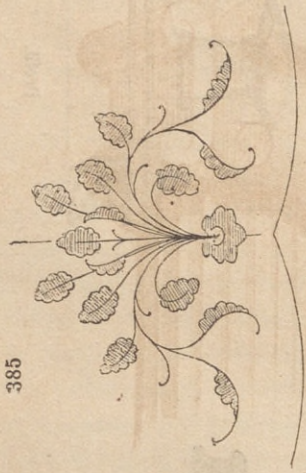
Détail (grandeur d'exécution).

Orfèvrerie religieuse : Ostensorio.

380

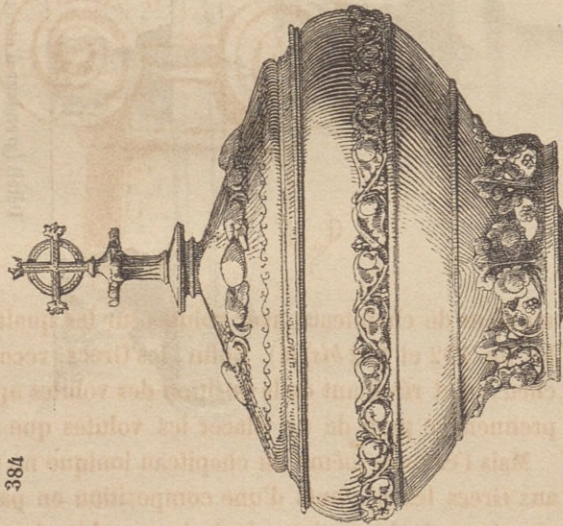


Face.



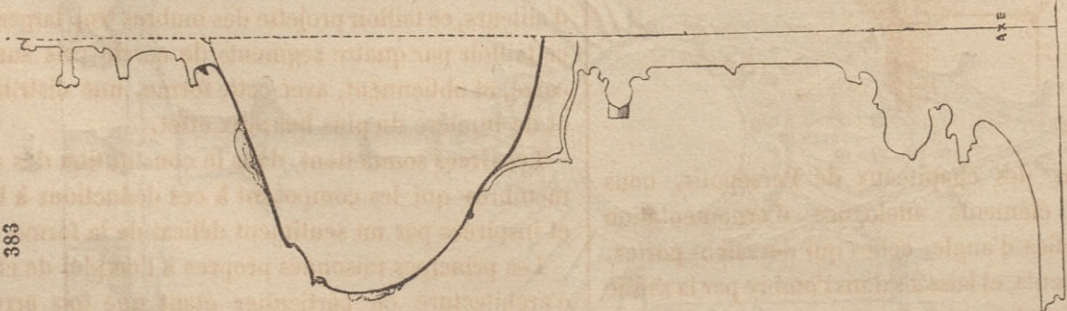
Pied.

Ed. Corroyer del., sc.



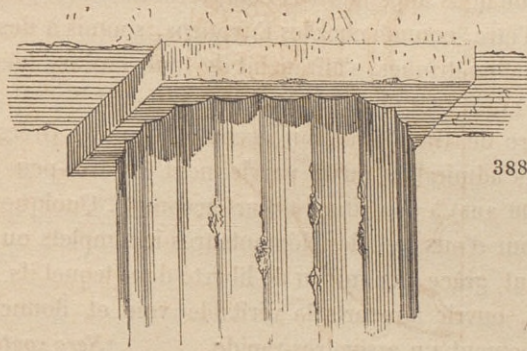
Ciboire.

Orfèvrerie religieuse.

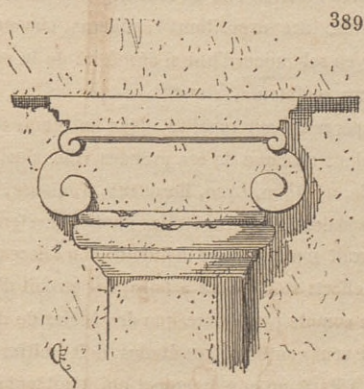


Coupe.

Quoique les Égyptiens aient, dans l'emploi des colonnes, laissé percer le sentiment de l'effet architectonique par l'observation de certaines proportions d'accord avec cet effet, ils ne pouvaient, liés qu'ils étaient par l'habitude de donner à la colonne des formes empruntées aux végétaux, satisfaire franchement aux exigences de la matière employée. Cependant il existe en Égypte des colonnes, celles entre autres appartenant au tombeau d'Osortasen II (fig. 388), qui paraissent avoir été l'origine de la colonne dorique.

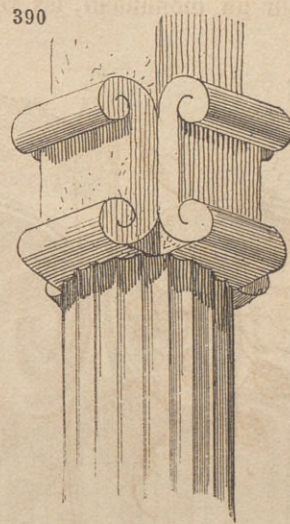


Le fût de ces colonnes se compose d'arêtes saillantes formées par des segments de cercle. L'ordre qui semble dériver de cet élément égyptien est particulièrement adopté par les races doriennes, mais la nature même du peuple grec devait l'entraîner à la recherche de formes se prêtant à une ornementation plus riche. Or, les colonies helléniques qui s'établissent en Ionie sont, par leur voisinage des populations assyriennes, appelées à emprunter à ces dernières une forme dont le génie grec composera l'une de ses plus belles créations, celle du chapiteau ionique. L'esprit de recherche qui a présidé à cette création apparaît surtout à la vue des éléments qui en sont le point de départ, et des transformations successives qui en ont amené l'écllosion. Nous pouvons surprendre l'origine du chapiteau ionique dans les sculptures de Khorsabad où l'on voit des représentations de colonne dont les chapiteaux sont ainsi figurés (fig. 389). Si nous

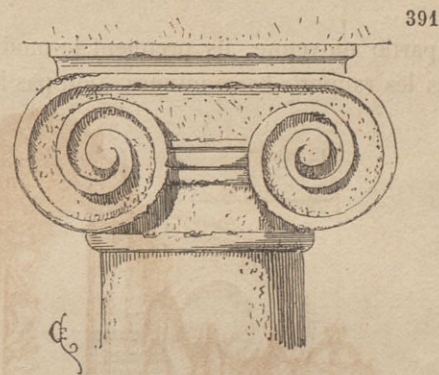


examinons quelques-uns des chapiteaux de Persépolis, nous voyons employer des éléments analogues d'ornementation (fig. 390), mais là les parties d'angle, celles qui devraient porter, sont dépourvues d'ornements, et laissées dans l'ombre par la saillie des parties latérales. Ce contre-sens ne peut manquer de frapper les Grecs qui préfèrent s'inspirer de la première forme. En effet, nous voyons les Ioniens chercher à se l'approprier et lui donner un caractère plus architectonique. Il existe, en Lycie, un tom-

beau taillé dans le roc, présentant des colonnes avec des chapiteaux ainsi sculptés (fig. 391). Le défaut qu'ont ces derniers de



ne présenter de volutes que sur deux de leurs faces, disparaît dans des monuments postérieurs où nous voyons des colonnes sur-



montées de chapiteaux avec volutes sur les quatre angles (voyez les fig. 392 et 392 bis) (1). Enfin, les Grecs, reconnaissant le fâcheux effet résultant de la position des volutes aperçues d'angle, prennent le parti de ne placer les volutes que sur deux faces.

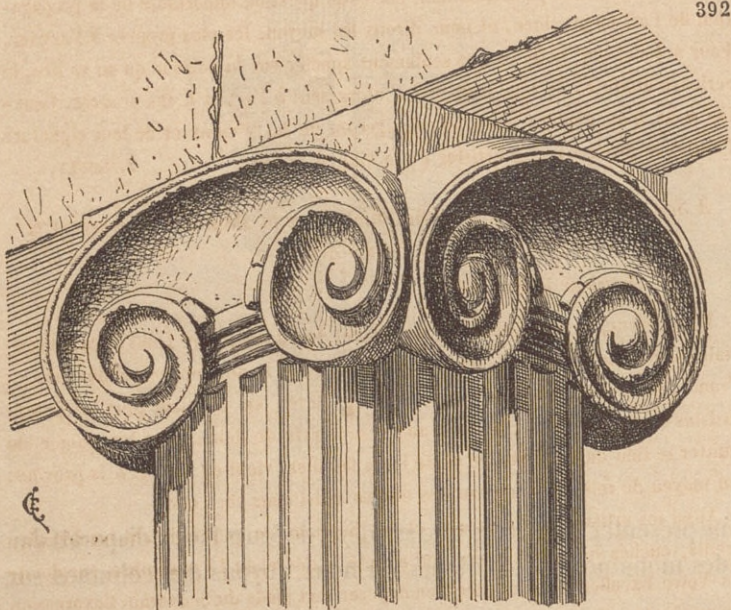
Mais l'essence même du chapiteau ionique ne pouvait fournir aux Grecs les éléments d'une composition en parfaite harmonie avec les principes raisonnés de leur architecture. Ils s'en aperçoivent et vont à la recherche de nouveaux éléments. Adoptant la corbeille du chapiteau évasé égyptien, ils la décorent de feuillages, puis, reconnaissant que la forme d'un tailloir carré ne s'harmonise pas avec la richesse de la corbeille sur laquelle, d'ailleurs, ce tailloir projette des ombres trop larges, ils allégissent ce tailloir par quatre segments de cercle pris sur les côtés du carré, et obtiennent, avec cette forme, une distribution d'ombre et de lumière du plus heureux effet.

Les Grecs soumettent, dans la constitution des ordres, tous les membres qui les composent à ces déductions à la fois logiques et inspirées par un sentiment délicat de la forme.

Les principes raisonnés propres à l'emploi de chaque membre d'architecture en particulier étant une fois arrêtés, les Grecs cherchent à établir une liaison entre ces différents produits de

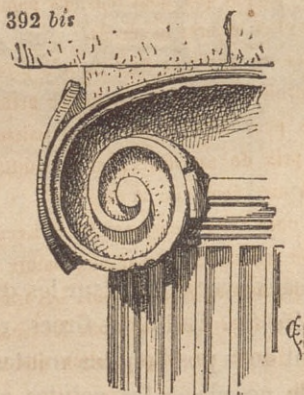
(1) Ce chapiteau provient du temple d'Apollon à Phygalie.

leur travail d'artiste, ils font intervenir alors ces règles d'harmonie de proportions qui dérivent d'un module. Ayant observé qu'en se portant sur un monument, les yeux en embrassent



392

d'abord la partie moyenne, ils prennent le module qui sert à établir tous les rapports harmoniques, non pas à la base de la



392 bis

colonne, mais vers son milieu. Ce principe, découvert par un savant ingénieur, M. Aurès, permet de reconnaître dans les ordres des Grecs, des lois basées sur un raisonnement très-juste et sur un sentiment profond des rapports qui doivent exister entre les pleins et les vides.

Les Grecs possèdent un sentiment que n'avaient ni les Égyptiens ni les Assyriens, c'est celui de faire concourir tous les arts à un résultat unique. S'ils font intervenir la sculpture dans une œuvre d'architecture, ils ne la répandent pas indifféremment partout, ils s'appliquent, au contraire, à lui trouver une place déterminée par la structure même de l'édifice ; si c'est de la statuaire, la structure du monument vient toujours lui donner son cadre, lors même que ces sculptures ont été faites dans l'atelier. Si c'est de l'ornement, il est empreint d'un caractère architectonique, et respecte les lignes principales du monument.

Les Grecs obéissent aux mêmes principes en ce qui concerne la peinture, et nous surprenons toujours dans leur façon d'interpréter son alliance avec l'architecture et la sculpture, le sentiment de la valeur à donner aux tons suivant l'importance et la

place de la forme qu'ils recouvrent. Si cette peinture existe sur des parties saillantes, les tons sont vifs et brillants afin de ressortir mieux sur les fonds qui, eux, sont couverts par des tons mats.

Lorsque la peinture et la sculpture sont appelées à représenter une scène, la relation qui existe entre les divers personnages composant cette scène n'est plus soumise aux exigences d'une formule hiératique, elle repose sur la nature de l'action commune à ces personnages. En un mot, les Grecs font intervenir dans l'art ce que nous appelons « la composition ». Enfin, leur dessin, au lieu d'être, comme chez les Égyptiens, soumis à des formules presque géométriques, s'affranchit de toute entrave hiératique et s'inspire avant tout de la nature.

L'œuvre de transformation accomplie par les Grecs est d'autant plus admirable qu'ils parviennent en très-peu de temps (150 à 200 ans) à constituer un art accompli. Quoique ne trouvant autour d'eux que des éléments très-incomplets ou barbares, ils peuvent, grâce à ce milieu de liberté dans lequel ils savent se mouvoir, ouvrir aux arts la véritable voie et donner à leur développement un essor très-rapide. (Sera continué.)

CRITIQUE.

Nous empruntons l'article suivant au journal *l'Yonne*, du département de l'Yonne (numéro du 3 mars).

L'ART EN PROVINCE.

A l'occasion du décret du 13 novembre, qui ouvre des voies nouvelles au développement de l'art, quelques amateurs et archéologues distingués d'Amiens viennent de prendre une initiative à laquelle on applaudira, car elle ne tend à rien moins qu'à guérir la misère artistique de la province. On y applaudira surtout en ce moment, où chacun appelle de ses vœux les plus ardents la décentralisation artistique, où une jeune et déjà forte école de critique travaille sur tous les points de la France à recueillir les matériaux de l'art provincial, où enfin dans les grandes villes l'aristocratie de l'intelligence se constitue en sociétés des amis des arts, organise des expositions régulières, encourage les talents naissants et répand sur ce sol aujourd'hui si déshérité de la province les œuvres de nos peintres et de nos sculpteurs.

On peut donc espérer de voir renaître, dans un temps donné, le temps où la province comptait dans chacune de ses grandes villes des foyers actifs d'art, de mouvement et de vie, où Dijon, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Caen et bien d'autres villes encore, possédaient des Académies dont l'enseignement, fondé sur des traditions locales, avait son caractère distinctif, son faisceau de traditions. Mais pour cela bien des efforts sont encore à faire, car en fait d'enseignement artistique, la province ne compte plus guère que des écoles de dessin élémentaire, et le jeune artiste, s'il veut continuer ses études, doit quitter sa famille, son pays, pour venir recevoir à Paris un enseignement qui jetait tout dans un même moule, tantôt dépouillant les organisations les plus riches de leur caractère propre, de leur individualité même, tantôt favorisant les fausses vocations, et presque partout ne réservant à l'artiste, ainsi fourvoyé, que déceptions et misères. Heureusement que le puissant intérêt apporté par l'Empereur à tout ce qui peut développer la grandeur de la France s'est révélé une fois de plus par le décret du 13 novembre, qui réforme cet enseignement vicieux, funeste aux intérêts de l'art, à son avenir et à celui des artistes.

Nos lecteurs savent comment l'Académie des Beaux-Arts, la seule de nos Académies qui ait jamais prétendu diriger un enseignement de l'État, nommer les professeurs, rédiger les programmes des concours, distribuer les prix de Rome

et juger sans appel, a vu s'érouler, aux applaudissements des gens sensés, une dictature voisine de l'absolutisme. Foyer de traditions éteintes et de doctrines surannées, elle a péri comme périssent toutes les choses vieilles et qui ont fait leur temps.

Nul n'ignore en effet que sous prétexte d'encourager les arts, l'Académie ne cessait d'entraver leur développement, décourageant les talents neufs et originaux quand ils voulaient se produire, et les condamnant à ne jamais sortir des mêmes sujets, des mêmes proportions, des mêmes formes. On connaît aussi sa résistance aveugle au talent de Delacroix, de Corot, de Rousseau, de Dupré et de Decamps, qu'elle excluait obstinément des expositions publiques. Si bien que les titres les plus éclatants de cet illustre corps, qui aujourd'hui proteste bruyamment contre la perte de ses privilèges et se prétend le protecteur exclusif de l'art, ce ne sont pas les services qu'il lui a rendus; c'est bien plutôt une série d'actes d'hostilité (et d'hostilité impuissante) contre ceux-là mêmes qui portent le plus haut, en ce moment, le drapeau de l'art contemporain. Et il n'a pas dépendu de l'Académie vraiment qu'elle ne réalisât le mot si vrai de l'illustre Géricault, disant à son sujet: « Ce qu'elle veut, c'est enterrer l'art au lieu d'aider » à son accroissement. »

Pendant que la routine académique persécutait ainsi les partisans de l'imitation libre de la nature, l'enseignement de l'architecture n'était guère moins déplorable sous le rapport de l'insuffisance. Ainsi, un savant architecte, M. Vaudoger, put dire un jour, aux applaudissements de l'auditoire, ce mot caractéristique et vrai: « Les grands prix de Rome rentrent en France après dix années d'études et sans avoir la moindre notion de l'art de construire ailleurs que sur » le papier. »

Ne nous étonnons donc point de voir des architectes prendre l'initiative de moyens d'action destinés, grâce à la réforme salutaire de cet enseignement décrépit, à relever en province le niveau des études artistiques. Deux architectes de Picardie, cette terre classique des archéologues, M. Daullé, architecte du département de la Somme, et M. A. Vigreux, architecte de la ville d'Amiens, au nom d'une Société d'amis des arts, provoquant à cet effet le concours de tous leurs collègues, viennent d'adresser à M. Piéplu, architecte du département de l'Yonne, le texte d'une pétition que nous publions ci-après. Cette pétition, que signeront des deux mains tous les amateurs, artistes et hommes de goût que compte le département de l'Yonne, demande que le gouvernement répande à la circonférence un peu de la manne vivifiante que va faire tomber l'enseignement nouveau de l'École des Beaux-Arts, confié à des hommes de progrès et d'initiative.

Nous n'avons pas à démontrer longuement l'utilité de cette demande. Déjà, le gouvernement, dans sa sollicitude éclairée, a voulu, par la création de nombreuses Facultés des Sciences et des Lettres, mettre l'enseignement supérieur à proximité de ceux qui ne pourraient l'aller chercher au loin. Pourquoi n'en serait-il pas de même, toutes proportions gardées, pour l'enseignement des Beaux-Arts? Est-ce que le gouvernement, par ses actes, ne montre pas qu'il sait apprécier tout ce que la civilisation, le progrès des mœurs, ont à gagner à l'enseignement de l'art pur, à cette étude de l'idéal où le goût se forme et s'élève et d'où dérivent ensuite les plus brillantes applications industrielles. Chaque jour, en effet, nous le voyons répandre libéralement, entre les musées et les écoles du département, nombre de modèles moulés sur les œuvres les plus belles de l'art antique, des objets d'art ou d'antiquité, des tableaux, etc., et Auxerre, pour sa part, figure parmi les villes les plus libéralement traitées.

L'accueil réservé à la pétition ne peut donc être un seul instant douteux. L'enseignement nouveau, en laissant aux talents individuels et aux individualités locales la plus grande liberté de développement, en conservant le dépôt sacré des traditions sans opprimer les doctrines du présent, sans étouffer dans leur germe les espérances de l'avenir, remédie à l'insuffisance et à l'absolutisme de l'enseignement académique, auquel on a pu attribuer en grande partie l'abaissement continu de l'enseignement de l'art en province. La propagation des cours de l'École vivifiera à la longue cet enseignement, car des hommes de bonne volonté ne manqueront pas plus à Auxerre que dans d'autres villes du département, lorsqu'il s'agira d'expliquer les leçons des maîtres, de les commenter dans des réunions publiques, qui, bientôt, formeront la base d'un enseignement artistique complet,

capable de développer les facultés de la jeune génération qui s'élève, et même de constituer, avec le temps, le noyau d'une *Société des amis des arts*, comme en possèdent déjà une douzaine de nos grandes villes.

Nous reviendrons prochainement sur cette question importante de la propagation de l'art en province, et nous dirons les moyens les plus propres à l'activer. Pour aujourd'hui, nous venons seulement appeler sur la pétition qu'on va lire, la sérieuse attention de tous ceux qui s'intéressent à l'art et à ses progrès. Ceux-là, nous n'en doutons point, encourageront de leurs vœux et de leur signature l'initiative généreuse des artistes de la ville d'Amiens.

J. LOBET.

A Son Excellence M. le maréchal ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts.

Monsieur le Maréchal,

L'Empereur, en organisant par son décret du 13 novembre 1863 l'École impériale et spéciale des Beaux-Arts; en fondant, pour le développement des arts en France, un enseignement complet, libéral, élevé; en appelant tous les jeunes artistes de notre pays à concourir aux grands prix de Rome, sans les obliger de quitter le lieu de leurs études et de leurs familles, vient de fournir à la province un moyen de relever le niveau des études artistiques chez elle.

Aussi les artistes, les amateurs et les hommes de goût habitant les départements, touchés de l'esprit libéral qui a dicté le décret du 13 novembre, supplient-ils Votre Excellence de vouloir bien déposer aux pieds du Souverain l'expression du profond sentiment de reconnaissance avec lequel ils ont accueilli ce décret.

C'est pour répondre à cet appel de l'Empereur, appel puissant, qui vient de réveiller en nous l'espoir de concourir par notre action au progrès et à la prospérité de nos arts libéraux en France, que nous venons avec foi et confiance réclamer de Votre Excellence l'appui que nous n'avions point rencontré jusqu'alors pour seconder nos efforts et en assurer le succès.

L'enseignement des arts en province était jusqu'à présent élémentaire et incertain; il ne pouvait fournir aux facultés du jeune artiste les sujets d'études qui lui sont nécessaires pour fortifier son talent naissant; il fallait donc que l'élève trop jeune et au prix de sacrifices pénibles quittât les siens pour aller demander l'enseignement aux écoles de la capitale.

C'est cette lacune que nous venons conjurer Votre Excellence de vouloir bien combler, en faisant publier les cours qui par leur nature élevée sont destinés à donner à l'enseignement des arts un nouvel essor. Les frais de cette publication, faite sans luxe, seraient facilement couverts par les souscriptions nombreuses des artistes et par cette partie de la population que tient toujours en éveil l'amour du vrai et du beau.

Avec la publication de ces cours, nous aurons en province un enseignement certain, complet, capable de développer les facultés de notre jeune génération et de féconder l'avenir. Il nous devient facile alors, pour ouvrir la voie, de fonder des Sociétés d'enseignement artistique où la répétition de ces cours se ferait publiquement; nous ne manquerons point d'hommes éclairés et dévoués au bien public pour remplir avec distinction une aussi généreuse et aussi honorable mission; des ateliers s'ouvriront, des artistes en prendront la direction, et les maîtres de l'art, profitant de la facilité des moyens de communication, ne dédaigneront pas de visiter et d'encourager ces ateliers de la province qu'ils auront créés par leur enseignement large et vrai.

Telles nous apparaissent, monsieur le ministre, les conséquences du décret qui convie aux luttes pacifiques de l'École des Beaux-Arts les jeunes artistes de la province.

Nous espérons donc fermement que Votre Excellence, appréciant avec le sentiment élevé qui anime les actes de son administration, la valeur des considérations que nous venons d'indiquer succinctement, daignera favorablement accueillir la demande que nous avons l'honneur de lui adresser, et nous donnera ainsi les moyens de propager, sur tous les points de la France, l'influence civilisatrice et bienfaisante d'un enseignement puisé aux sources les plus vraies et les plus pures de l'art.

Nous sommes avec respect, etc.

Dans la chronique parisienne de la correspondance Havas, sous la signature Faust, nous lisons les lignes suivantes au sujet de la mort de M. Alaux, peintre d'histoire, membre de l'Institut :

Sur la tombe de cet homme honorable, de cet artiste distingué, M. Beulé, en sa qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, a prononcé un discours. C'était son devoir et il obéissait en même temps à un sentiment que nous ne saurions trop approuver en rappelant les travaux considérables et dignes d'éloge qui occupèrent la longue existence du défunt ; mais qu'était-il besoin de profiter de cette triste circonstance pour faire entendre encore des paroles amères et donner carrière à ses ressentiments ? M. Beulé en serait-il arrivé à cet état de monomanie qui attaque et trouble les facultés mentales ? La réorganisation de l'École des Beaux-Arts serait-elle une sorte de fantôme qui le poursuit jusque sur la fosse d'un brave homme qui s'est toujours fait remarquer par son calme et sa placidité. Voici le passage qu'il avait réservé pour terminer son oraison funèbre.

« Homme de conviction et de devoir, M. Alaux prenait part avec ardeur aux travaux de l'Académie, il portait bien haut les principes que l'Académie professe, il aimait, il encourageait la jeunesse, et quand il parlait des hommes aujourd'hui célèbres qu'il avait dirigés autrefois, il ajoutait d'une voix émue : « Ce sont mes enfants. »

» Aussi les mesures qui viennent d'atteindre l'Académie, l'École des Beaux-Arts et l'École de Rome, ont-elles atteint du même coup le cœur de M. Alaux. Il en a ressenti une douleur profonde et cette indignation généreuse qui ne tarit jamais parce qu'elle est le cri de la conscience. Tout ce qu'il vénérât, il le voyait calomnier, menacer, compromettre. Je puis vous dire mieux que personne, messieurs, combien ses derniers jours ont été remplis d'amertume, combien ses dernières nuits ont été troublées par l'insomnie, mais combien aussi sa foi d'artiste est demeurée inébranlable. Il est mort avec la confiance que les bonnes causes triomphent tôt ou tard des cabales les plus puissantes, et que la persécution, loin de détacher les âmes de ce qui est beau, vrai, honnête, les anime d'une nouvelle ferveur. »

C'est étrangement abuser de la liberté du langage, du respect que l'on apporte aux cérémonies funèbres, que d'entasser de semblables hyperboles et d'évoquer pour ainsi dire l'ombre d'un homme pour lui faire dire ce que l'on pense et ce que l'on n'ose point proclamer soi-même à haute voix. Je proteste contre ces fictions sacrilèges. Non, les derniers jours de M. Alaux n'ont point été abrégés, tourmentés par des mesures dont il ne s'occupait guère. C'est M. Beulé qui a jugé à propos de se poser encore en défenseur des ruines sur lesquelles il avait espéré fonder sa fortune académique. Il est possédé maintenant de la manie de l'agitation ; il lui en faut à tout prix, et sa tribune opposante est aujourd'hui un cercueil à peine fermé. Beau piédestal pour la réputation de tribun qu'il se propose d'acquérir.

ACTES OFFICIELS.

Ministère de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts.

SURINTENDANCE DES BEAUX-ARTS.

Exposition des ouvrages des artistes vivants pour 1864.

LISTE DÉFINITIVE DU JURY.

SECTION DE PEINTURE.

Jurés :

Élus par les artistes :

MM. Cabanel, membre de l'Institut, professeur à l'École impériale des Beaux-Arts ;
Gérôme, professeur à l'École impériale des Beaux-Arts ;

MM. Robert Fleury, membre de l'Institut, directeur de l'École impériale des Beaux-Arts ;
Pils, professeur à l'École impériale des Beaux-Arts ;
Bida ;
Français ;
Fromentin ;
Corot ;
Meissonnier, membre de l'Institut.

Désignés par l'administration :

S. Exc. le duc de Morny, président du Corps législatif ;
MM. Gauthier (Théophile), homme de lettres ;
Reiset, conservateur du musée des peintures, des dessins et de la chalcographie aux musées impériaux.

Jurés supplémentaires :

Élus par les artistes :

MM. Flandrin (Hippolyte), membre de l'Institut ;
Gleyre ;
Cogniet (Léon), membre de l'Institut.

Désigné par l'administration :

M. Lacaze.

SECTION DE SCULPTURE ET GRAVURE EN MÉDAILLES.

Jurés :

Élus par les artistes :

MM. Michaux, chef du bureau des Beaux-Arts à la préfecture de la Seine ;
Barye ;
Guillaume, membre de l'Institut ;
Dumont, membre de l'Institut, professeur à l'École impériale des Beaux-Arts ;
Cavelier, membre du conseil supérieur de l'École impériale des Beaux-Arts ;
Cabet.

Désignés par l'administration :

MM. de Longpérier, membre de l'Institut, conservateur du musée des antiques de la sculpture moderne, aux musées impériaux ;
Paul de Saint-Victor, homme de lettres.

Jurés supplémentaires :

Élus par les artistes :

MM. Daumas ;
Jouffroy, membre de l'Institut, professeur à l'École impériale des Beaux-Arts ;
Marcellin.

Désigné par l'administration :

M. E. Soulié, conservateur adjoint, chargé du service du Musée historique de Versailles.

SECTION DE GRAVURE ET LITHOGRAPHIE.

Jurés :

Élus par les artistes :

MM. Henriquel-Dupont, graveur, membre de l'Institut, professeur à l'École impériale des Beaux-Arts ;
Mouilleron, lithographe ;
Gaucherel, graveur.

Désigné par l'administration :

M. le vicomte Henri Delaborde, conservateur, sous-directeur à la Bibliothèque impériale.

Jurés supplémentaires :

Élus par les artistes :

- MM. Girardel, graveur;
Forster, graveur, membre de l'Institut;
Martinet, graveur, membre de l'Institut, membre du conseil supérieur de l'École impériale des Beaux-Arts.

Désigné par l'administration :

- M. Charles Blanc, homme de lettres, ancien directeur des Beaux-Arts.

SECTION D'ARCHITECTURE.

Jurés :

Élus par les artistes :

- MM. Labrouste (Henri);
Duban, membre de l'Institut;
Viollet-Le-Duc, professeur à l'École impériale des Beaux-Arts.

Désigné par l'administration :

- M. Dusommerard, directeur du musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny.

Jurés supplémentaires :

Élus par les artistes :

- MM. Duc;
Gilbert, membre de l'Institut;
Vaudoyer.

Désigné par l'administration :

- M. le baron de Guilhermy, conseiller référendaire à la Cour des comptes.

Le Corps législatif a adopté dans une de ses dernières séances plusieurs projets de loi d'intérêt local :

La ville de Dunkerque est autorisée à emprunter une somme de 200 000 francs destinée, avec les ressources du budget, au paiement des frais de construction d'une nouvelle église.

La ville de Tourcoing est autorisée à emprunter une somme de 600 000 francs destinée, avec d'autres ressources, aux dépenses de construction d'un hôtel de ville et de création de voies publiques pour le dégagement de cet édifice.

Le département du Calvados est autorisé à emprunter la somme de 327 000 francs qui sera affectée au service des bâtiments départementaux et aux travaux des routes départementales.

La ville de Rochefort est autorisée à emprunter 300 000 francs destinés à diverses dépenses d'utilité publique, telles que l'achèvement de l'École de dressage, des halles et de l'abattoir, l'agrandissement de la mairie, la construction d'un presbytère et de deux écoles.

JURISPRUDENCE.

COUR DE CASSATION (chambre des requêtes).

Bulletin du 6 janvier 1864.

ALGÉRIE, EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE. — LITIGE SUR LE FOND DU DROIT. — INDEMNITÉ ALTERNATIVE.

En Algérie, le tribunal de première instance statue comme jury sur les demandes d'indemnité en matière d'expropriation pour

cause d'utilité publique; sa décision est donc, quant au chiffre d'indemnité allouée, rendue en dernier ressort; mais si le tribunal est en même temps saisi d'un litige sur le fond du droit, il ne le vide qu'à charge d'appel et doit par conséquent réserver aux parties la possibilité de se pourvoir utilement devant les juges du second degré.

Par suite, ne doit-on pas considérer comme entaché d'excès de pouvoirs le jugement qui, dans le cas où il existe une contestation sur le fond du droit, au lieu de régler des indemnités alternatives, en vue des diverses solutions qui pourront intervenir en appel, fixe en bloc l'indemnité, de telle sorte que l'appel, s'il était interjeté, serait inefficace, puisqu'il ne pourrait pas aboutir à la réformation du règlement de l'indemnité ?

Préjugé dans le sens de l'affirmative par l'admission au rapport de M. le conseiller de Carnières et sur les conclusions conformes de M. l'avocat général Blanche, du pourvoi formé par M. le préfet d'Alger contre un jugement du tribunal de 1^{re} instance de Blidah du 9 juillet 1862, rendu au profit des sieurs Roset et consorts.

EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE. — TERRAIN DÉPENDANT DU DOMAINE PUBLIC. — INDEMNITÉ.

Une Compagnie de chemin de fer qui a établi ses travaux sur un terrain dépendant du lit d'un fleuve peut-elle être condamnée à une indemnité d'expropriation envers l'État ?

En d'autres termes, le chemin de fer faisant lui-même partie du domaine public, la parcelle qu'il emprunte au domaine public fluvial ne doit-elle pas être considérée comme changeant seulement d'affectation, et non pas comme faisant l'objet d'une mutation de propriété, qui pourrait seule justifier le paiement d'une indemnité d'expropriation ?

Préjugé dans le sens de l'exemption d'une indemnité par admission, du pourvoi formé par la Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon, contre un arrêt de la Cour impériale du 8 mars 1862, rendu au profit de l'État.

INSTANCE EN BORNAGE. — QUESTION DE PROPRIÉTÉ. — DÉLIMITATION D'UN CHEMIN VICINAL. — INCOMPÉTENCE.

C'est avec raison que sur l'appel d'un jugement de justice de paix, rendu en matière de bornage, le tribunal civil se déclare incompetent, s'il reconnaît qu'en l'instance en bornage engagée devant le juge de paix, il a été conclu et statué : 1^o sur la délimitation d'un chemin vicinal et sur l'interprétation des arrêtés préfectoraux qui ont fixé la largeur de ce chemin; 2^o sur une question de propriété.

Rejet d'un pourvoi dirigé contre un jugement rendu le 19 juin 1860 par le tribunal civil de Neufchâtel (commune de Fry) contre Romé.

CAMILLE BOCQUET,
Avocat à la Cour.

ERRATA COMMIS DANS LE NUMÉRO 23.

A la page 315, fig. 378, lisez *élévation de profil*, au lieu de *élévation de face*.
Même page, fig. 379, lisez *élévation de face*, au lieu de *élévation de profil*.

CONCOURS.

L'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles a mis au concours pour l'année 1865 les deux questions suivantes :

PREMIÈRE QUESTION.

Rechercher de quelle façon se faisaient les *devis estimatifs* des grands monuments d'architecture au moyen âge; montrer en quoi ils ressemblaient à ceux qui se font de nos jours ou en différaient. Rechercher quelle en était la partie qui incombait à l'*architecte* ou au *maître de l'œuvre*, et celle qui était plus spécialement du ressort des *hommes* ou *corps de métiers*.

Rechercher si les évaluations faites à l'époque du moyen âge étaient exemptes des mécomptes qu'on reproche fréquemment à celles de notre temps, et, en cas d'affirmative, à quelles causes cette différence peut être attribuée.

Rechercher enfin quand et comment ces *devis* se sont modifiés de manière à prendre la forme et l'importance qu'ils ont de nos jours.

DEUXIÈME QUESTION.

Faire l'histoire de la peinture de paysage, en suivant ses progrès et ses transformations, depuis les tableaux où elle n'était qu'un accessoire, jusqu'à l'époque où elle devint un genre distinct.

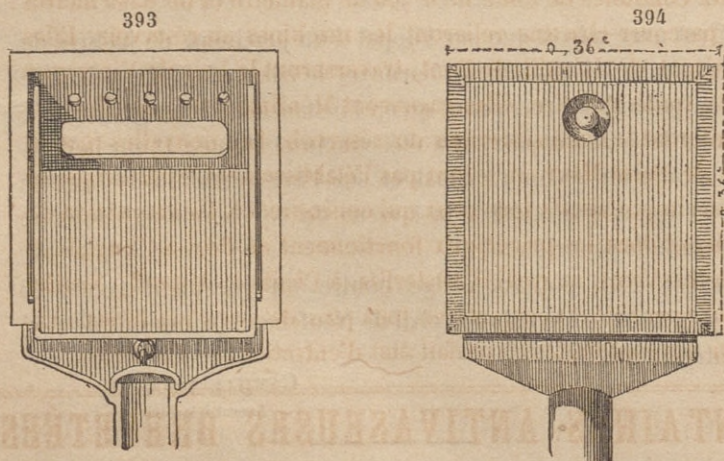
REVUE INDUSTRIELLE.

CUVETTES A BASCULE A OBTURATEUR ARTICULÉ.

MM. COLLAS FRÈRES, INVENTEURS (1).

Les cuvettes ordinairement employées dans le bâtiment se développent à tourillons ou à charnières, et s'encastrent dans une espèce de double boîte à laquelle elles sont fixées. Il en résulte, si le tuyau se trouve engorgé, qu'il faut recourir le plus souvent au maçon, au serrurier et au peintre pour déposer et reposer l'appareil, et faire tous les raccords nécessaires. De plus, il est rare que ces appareils ne laissent pas échapper les émanations provenant du tuyau.

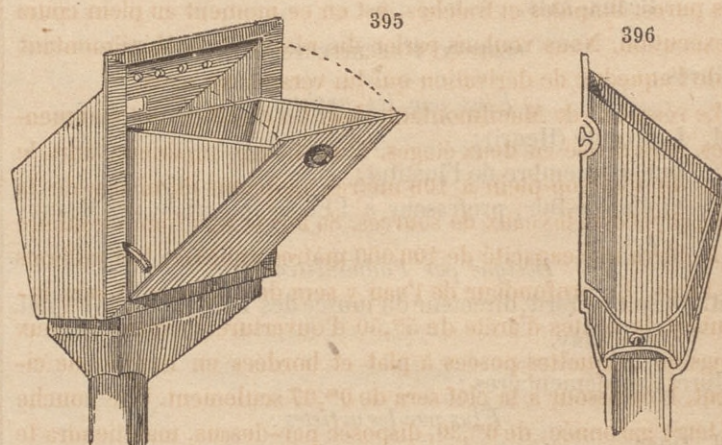
L'appareil que nous présentons ici (fig. 393 à 396) a pour objet



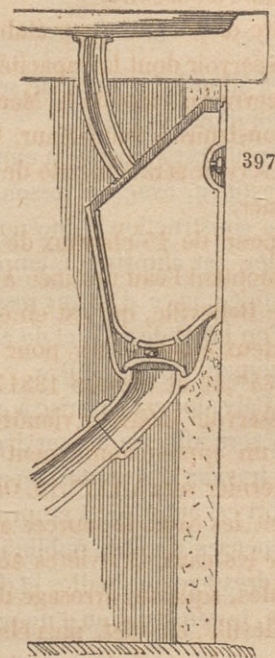
de prévenir ces inconvénients. La cuvette est mobile, de là possibilité de l'enlever lorsqu'il y a engorgement dans le tuyau, et d'a-

(1) MM. Collas frères, maîtres de forges, quai Jemmapes, à Paris.

voir alors toutes les facilités pour précipiter l'écoulement des matières qui s'y sont arrêtées. En outre, cette cuvette est munie, à sa partie inférieure, d'un obturateur articulé, dit *tampon cloche*, qui fait l'office d'un siphon, et empêche les émanations de se produire à l'intérieur de la pièce où l'appareil est installé. Le développement et la capacité de la cuvette sont tels qu'on peut y jeter à la fois neuf à quinze litres d'eau, sans courir le risque de répandre extérieurement une partie du liquide.



L'application de ces appareils aux pierres d'évier présente aussi des avantages, et, dans ce cas, l'installation n'en est pas moins facile (fig. 397).



Les prix de ces appareils, non compris la pose, sont les suivants :

Appareil ordinaire sans obturateur.....	16 francs.
— avec obturateur.....	18
Appareil spécial pour évier.....	16
— pour cabinet de toilette.....	25
— — — — — riche.....	30

Ces appareils sont ordinairement de fonte. On en fait dont tout l'intérieur ou seulement l'abattant sont émaillés en vernis blanc; suivant l'un ou l'autre cas, les prix ci-dessus sont augmentés de 1 fr. 50 ou de 3 fr. 50.

TRAVAUX DU RÉSERVOIR DE MÉNILMONTANT ET DE L'AQUEDUC DE
DÉRIVATION.

Nous reproduisons, d'après le *Moniteur*, les renseignements suivants sur les travaux qui doivent amener et recevoir, à Paris, les eaux de la Dhuis et de la Marne :

Un travail considérable et dont l'achèvement sera un véritable bienfait pour la population parisienne, dotée ainsi d'eaux de sources pures, limpides et fraîches, est en ce moment en plein cours d'exécution. Nous voulons parler du réservoir de Ménilmontant et de l'aqueduc de dérivation qui lui versera ses eaux.

Le réservoir de Ménilmontant, dont les fouilles sont commencées, sera divisé en deux étages. L'un, l'étage supérieur, aura le plan de son trop-plein à 108 mètres au-dessus du niveau de la mer, et recevra les eaux de sources. Sa forme sera semi-circulaire et il offrira une capacité de 100 000 mètres cubes ou 100 millions de litres. La profondeur de l'eau y sera de 5 mètres. Il sera recouvert de voûtes d'arête de 5^m,50 d'ouverture, formées de deux rangs de briquettes posées à plat et bordées en mortier de ciment. L'épaisseur à la clef sera de 0^m,07 seulement. Une couche de terre gazonnée, de 0^m,30, disposée par-dessus, maintiendra le liquide à une température constante et suffisamment fraîche. Quant aux fondations, elles seront descendues à 7 ou 8 mètres en contre-bas du radier, à travers les glaises vertes du gypse. Elles seront faites de piliers en maçonnerie hydraulique supportant le radier et les murs d'enceinte.

On a profité de cette disposition pour établir entre les piliers l'étage inférieur du réservoir dont la capacité sera de 30 000 mètres cubes, et qui recevra les eaux de la Marne montées par les machines qu'on va construire à Saint-Maur. Le plan d'eau supérieur de ce dernier réservoir sera à la cote de 100 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Une machine à vapeur de 15 chevaux de force puisera dans le réservoir de Ménilmontant l'eau destinée à alimenter le réservoir du télégraphe de Belleville, qui est en construction et également fractionné en deux étages : l'un, pour les eaux de sources, est à l'altitude de 134^m,40 et mesure 13317 mètres cubes de capacité ; dans le réservoir inférieur viendront les eaux de la Marne, représentant un approvisionnement de 24609 mètres. Le trop-plein de ce dernier sera à 131^m,10. On sera ainsi à même d'affecter spécialement les eaux de sources aux usages domestiques et de restreindre les eaux de rivières aux services publics : fontaines monumentales, squares, arrosage de la voie, etc.

Le réservoir de Belleville, en effet, plus élevé que le réservoir de Ménilmontant, pourra desservir les quartiers les plus hauts de la ville, que les eaux des sources, partant d'un point plus bas, ne sauraient atteindre en vertu de la loi de gravité. Renforcé par les compartiments intérieurs du réservoir de Passy, que nous avons

décrit dernièrement, le réservoir de Ménilmontant satisfera aux besoins des autres quartiers de Paris.

D'après les projets étudiés, les dérivations d'eaux de sources doivent conduire à Paris 200 000 mètres cubes d'eau par vingt-quatre heures. C'est dans cet ordre d'idées qu'on exécute actuellement la dérivation de la Dhuis, dont le produit, à l'altitude *maxima* de 108 mètres, est évalué à 40 000 mètres cubes par vingt-quatre heures. La longueur totale de l'aqueduc est de 134 064^m,45, auxquels il faut ajouter 25 000 mètres pour l'aqueduc affluent de Surmelin. Ces 134 064^m,45 se décomposent ainsi ;

107 253^m,83 en tranchée.

9 722^m,92 en souterrain.

16 057^m,70 en siphon ou conduite forcée.

134 064^m,45.

La partie construite en maçonnerie a 1^m,76 de hauteur sous clef et 1^m,40 de largeur. C'est une voûte complète de forme ovoïde. Les conduites forcées consistent en tuyaux de fonte de 1 mètre de diamètre inférieur ; l'épaisseur du métal est de 0^m,020 à 0^m,025. Chaque tuyau ne pèse pas moins de 1800 à 2000 kilogrammes.

Les travaux ont été commencés l'année dernière, et l'on est en mesure de pousser activement l'opération dans le cours de cette campagne. On a déjà terminé 15 579 mètres d'aqueduc, dont 2745 en souterrain, et il a été posé 6191 mètres de conduite forcée. Tout annonce que l'année 1865 verra achever ces importants travaux confiés à M. Belgrand, ingénieur en chef des ponts et chaussées. L'eau rendue à Paris, à l'entrée des réservoirs, ressortira à 0 fr. 06 c. le mètre cube environ.

Pour amener à Ménilmontant les eaux de la Marne, la ville de Paris a acquis les eaux et usines de Saint-Maur, appartenant en dernier lieu à MM. Darblay et Béranger. Une amélioration considérable est résultée pour la prise d'eau d'un second souterrain parallèle à celui qui a été construit sous Napoléon I^{er}. On a pu aussi disposer d'un plus grand volume d'eau tout en favorisant les intérêts de la navigation. On va donc installer à Saint-Maur des turbines d'environ 400 chevaux de force utile. Ces appareils monteront 4000 cubes d'eau dans le réservoir de Ménilmontant. Deux conduites de fonte de 0^m,60 de diamètre et de 8500 mètres de parcours chacune relieront les machines au réservoir. Elles partiront de Joinville-le-Pont, traverseront le bois de Vincennes et la route Militaire, elles gagneront Ménilmontant, où elles alimenteront le bassin inférieur du réservoir. Les nouvelles machines de Saint-Maur ne seront pas l'établissement hydraulique le moins important de tous ceux qui concourent à l'alimentation de Paris, et dont les principaux fonctionnent au Port-à-l'Anglais, à Maisons-Alfort, au quai d'Austerlitz, à Chaillot, Auteuil, Neuilly et au port Saint-Ouen, soit en tout plus de vingt machines à vapeur qui sont toutes en parfait état d'entretien. — Ch. Friès.

A. J. BOMBLIN, breveté s. g. d. g.

43, rue de Flandre, Paris

Fabrique d'échelles et d'échaffaudages doubles et simples.

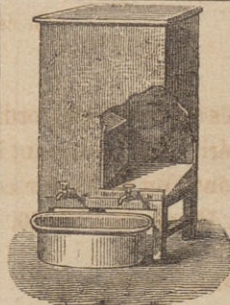
LOCATION D'ÉCHELLES A LA JOURNÉE
ET PAR ABBONNEMENT.

GALVANOPLASTIE MASSIVE ET CREUSE

Reproduction de frises, panneaux, moulures, planches gravées, etc., etc.

DELAUNAY

12, rue St-Gilles (Marais), Paris.



FONTAINES ANTIVASEUSES BREVETÉES

COMMISSION — EXPORTATION

Comme fontaines ménagères les FONTAINES ANTIVASEUSES sont celles qui offrent le plus d'avantages. Réservoirs de toutes dimensions sur commande. Filtrés au charbon perfectionnés.

BOUDRY, fabricant breveté

50, rue Saint-Nicolas d'Antin (près la rue du Hâvre), Paris.

CH. CHRISTOFLE ET C^e

MANUFACTURE D'ORFÈVREURIE ARGENTÉE ET D'ARGENT

GRANDE MÉDAILLE D'HONNEUR

Expⁿ universelle 1855

RUE DE BONDY, 56, A PARIS

DEUX MÉDAILLES

Exposition de Londres 1862

GALVANOPLASTIE MASSIVE ET RONDE BOSSE

Galvanoplastie massive. — Nous nous servons d'un procédé qui joint à l'exactitude et à la finesse des reproductions par la galvanoplastie, la solidité de la fonte.

Par la galvanoplastie rendue massive, nous reproduisons, d'après nos modèles, ou d'après tout autre modèle qui nous est confié, les moulures, frises, guirlandes, médaillons, bas-reliefs, encadrements, écussons, boutons de portes, entrées de serrures, tigettes, etc., destinés à l'ornementation des appartements et des meubles.

L'emploi qui a été fait de la galvanoplastie dans la décoration du LOUVRE et des TUILERIES, pour les garnitures de cheminées en marbre, intérieurs de foyers d'une seule pièce, rampes d'escaliers, lustres, serrures et verroux, encadrement et décoration de portes et de glaces, appliqués pour panneaux de toutes sortes, nous engage à signaler à l'attention de MM. les ARCHITECTES l'importance des résultats obtenus, qu'une visite dans nos ateliers leur ferait apprécier plus complètement.

Galvanoplastie ronde bosse. — Concessionnaires d'un procédé qui nous permet de reproduire en ronde bosse, sans l'intermédiaire de la soudure, les STATUES et GROUPEs des formes les plus variées, nous appelons le sérieux examen de MM. les ARTISTES et les ARCHITECTES sur le parti qu'ils peuvent tirer de l'emploi de ce procédé qui, contrairement à la fonte, évite toute ciselure, et joint à la fidélité de la reproduction de l'œuvre de l'artiste la légèreté et l'inaltérabilité du bronze galvanoplastique.

Les statues du *Penseur* de Michel-Ange, de la *Primavera della vita* de Maillet, etc., etc., exposées par nous, ont déjà mis le public à même d'apprécier l'importance de ce procédé.

MINIUM DE FER D'AUDERGHEM

MENTION HONORABLE, EXPOSITION DE LONDRES, 1862.

Il remplace, avec 50 p. % d'économie, le minium de plomb et les autres couleurs et enduits pour la préservation du fer et du bois et est employé avec grand succès par les architectes, ingénieurs et constructeurs. — Dépôt à Paris : Arnette frères, rue Barbette, 4. Darche et Puissant, rue des Écluses-Saint-Martin, 27. — Lille : Fontaine et Grandel. — Le Havre : H. Sondheim. — Nantes : A. Duval et C^e. — Bordeaux : F. Dallier et C^e. — Marseille : H. Audoyer et Ch. de Possel. — Lyon : Lovinot et Lessieux. — Châlons-sur-Saône : P. Besson. — Metz : A. Rousseaux. — Strasbourg : L. Wilhelm.

SONNERIES ÉLECTRIQUES, HORLOGERIE, TÉLÉGRAPHIE.

FILS ÉLECTRIQUES,
CABLES SOUS-MARINS
ET SOUTERRAINS.

MAISON PRUD'OMME, NEVEU
BILORET, successeur

PARATONNERRES
ACOUSTIQUES

Usine à vapeur, 57, faubourg Saint-Denis, Paris. PILES DE TOUTES SORTES.

COMPAGNIE PARISIENNE

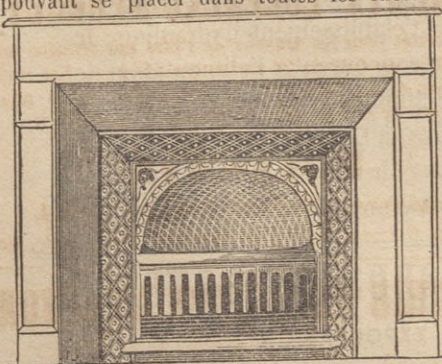
D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ

Rue Saint-Georges, 1.

Place du Palais-Royal, 2.

CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE.

Nouveaux appareils spéciaux pour CHAUFFAGE AU COKE, foyers mobiles en fonte, pouvant se placer dans toutes les cheminées sans dégradation ni maçonnerie.



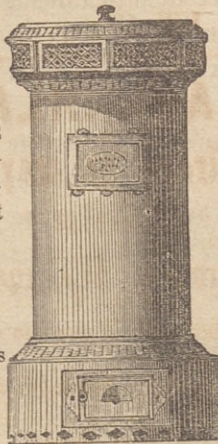
— APPAREILS pour ateliers, magasins et appartements. — APPAREILS DE LUXE, forte chaleur avec faible dépense de combustible. — POÊLES CALORIFÈRES de toute forme et pour tout usage.

APPAREILS

POUR CHAUFFAGE PAR LE GAZ

Exposition et expériences publiques tous les soirs.

Place du Palais-Royal, 2.



MANUFACTURE DE VITRAUX GSELL-LAURENT

43, RUE SAINT-SÉBASTIEN, PARIS
Médaille, exposition de 1849. — Médaille d'or et mention honorable, exposition universelle de Paris en 1855.
Médaille Londres, 1862.

ASPIRATEUR NOUALHIER

Pour fosses d'aisances, ateliers, usines, écuries et le tirage des cheminées.
Rapport favorable de la commission de salubrité publique de Paris.

55, rue Fontaine-au-Roi, 55.

ÉCRITURES, PLANS, AUTOGRAPHIES

Pour MM. les Architectes et Experts
APPERT, 7, rue de Tracy, Paris.

CIMENT ANTIINTEUX, CIMENT PORCELAINE

Récompenses aux Expositions de 1855 et 1862. — Maison fondée en 1854. — Approuvés par la Société centrale des architectes — Admis au tarif de la ville de Paris depuis 1860.

Ces deux produits s'emploient à la brosse et reçoivent la peinture le lendemain de leur application sur les plâtres humides. Le ciment porcelaine est blanc et ne jaunit pas. Il est préférable à la peinture unie et reçoit toutes les teintes.

CANDELOT père. — Rue St-Quentin, 16. Paris.

Ciments de Vassy, Pouilly et Portland

P. LACORDAIRE et DUBOIS, 228, quai Jemmapes, à Paris.

Dépôt du ciment Portland de Johnson et C^e de Londres.

La TÉRÉBENTHINE venant à nous manquer, on ne saurait trop recommander les produits suivants, qui sont destinés à jouer un grand rôle dans la peinture. Nous prévenons MM. les Entrepreneurs de se mettre en garde contre des contrefacteurs dont les imitations très-imparfaites pourraient jeter de la défaveur sur lesdits produits.

M. ERNEST LAURENCY (brev. s. g. d. g.) est l'inventeur de l'**Huile essence** dont les qualités sont incontestables. Elle fait mat et blanc, ne jaunissant point, et pour faire brillant, on n'a qu'à ajouter un quart d'huile par kilo. L'emploi en est général.
Prix : Paris, 130 fr. les 100 kil. Province, 120 fr.

L'**Huile essence antitérébenthine** est beaucoup moins foncée que l'huile de lin ; elle est limpide et n'a aucune odeur ; on l'emploie pour les première et deuxième couches.
Prix : Paris, 70 fr. les 100 kil. Province, 60 fr.

S'adresser cité Pigalle, 2 (quartier St-Georges), et chez M. Lavelle, rue du Temple, 33. Paris.

Pour 12 francs on se garantit de la fumée
Par l'appareil LAURENT (brev. s. g. d. g.)
Se pose au sommet des tuyaux.

4500 vendus en trois ans. S'expédie en province contre un mandat de poste.
2, rue du Château-d'Eau, P. s.

SONNETTES ÉLECTRIQUES

CORDONS ACOUSTIQUES, PARATONNERRES

ANDRÉ HERMAN

67, rue Sainte-Anne, 67.

Anciennement, 8, rue Neuve-Saint-Augustin.

CONSTRUCTION SPÉCIALE DE SCIÉRIES, MACHINES ET OUTILS
POUR TOUTE INDUSTRIE TRAVAILLANT LE BOIS

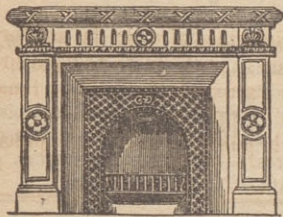
BERNIER aimé et F. ARBEY, ing^s-mécaniciens

BREVETÉS S. G. D. G.

Médailles aux Expositions de Paris, 1844, 1849, 1855. Médaille unique, Londres, 1862.

41, Cours de Vincennes, à Paris.

L'album détaillé des principaux genres de sciéries, machines et outils à bois, etc., sera envoyé à toute personne, contre 2 francs en timbres-poste.



TUYAUX UNITAIRES AVEC FOYERS MOUSSERON.

Un seul tuyau de 0^m,25 × 0^m,30 suffit pour recevoir la fumée de 6 cheminées.

RAPPORTS FAVORABLES DE LA Société centrale des architectes ET DE LA Société d'encouragement.

30, rue Folie-Méricourt, Paris.

Avec toutes garanties.

PARIS. — 18, rue Vivienne. — PARIS.

TAPIS ET ÉTOFFES POUR AMEUBLEMENTS

REQUILART *, ROUSSEL et CHOCQUEEL *

Fabricants à Aubusson (Creuse) et à Tourcoing (Nord)

PRIX DE FABRIQUE — VENTE AU DÉTAIL

TAPISSERIES FINES D'AUBUSSON

SPÉCIALITÉ DE TAPIS POUR ESCALIER.

SONNETTES ÉLECTRIQUES

TÉLÉGRAPHIE

POUR APPARTEMENTS

ACOUSTIQUES

MAISON GRENET

HORLOGERIE, ETC.

14, rue Castiglione, Paris.

PARATONNERRES, ETC.

THOMAS ET C^{ie}.

MOTEUR A AIR DILATÉ

Par la combustion du gaz d'éclairage au moyen de l'électricité

(SYSTÈME LENOIR)

GUSTAVE LEFÈVRE, ingénieur-constructeur, 115, rue de la Roquette.

Ce moteur n'exige ni fourneau, ni chaudière, ni cheminée, ni magasin d'approvisionnements, ni mécanicien, ni chauffeur.

Il est mis instantanément en mouvement et arrêté de même par le jeu d'un simple robinet de gaz.

Il ne présente aucune possibilité d'explosion.

Pour les forces d'un demi-cheval, d'un cheval et de deux chevaux, il est plus économique que la machine à vapeur.

Des moteurs de ce système fonctionnent tous les jours, place du Palais-Royal, 2. — Tous les jours, de midi à six heures, aux ateliers de construction, 115, rue de la Roquette. — Une machine de deux chevaux, appliquée au montage des pierres, fonctionne actuellement, rue Lafayette, au coin de la rue Cadet.

MACHINES EN LOCATION POUR LES ENTREPRENEURS.

CANAPÉ-LIT LEROUX

BREVETÉ
S. G. D. G.

80, rue Montmartre, 80.



De 30 à 250 francs.

Meuble élégant, utile, et le plus solide qui ait été fait jusqu'à ce jour, contenant sa literie. TAPIS, LITERIE, MEUBLES, TAPISSERIE.

NOUVELLE TOILE BREVETÉE

(S. G. D. G.)

POUR DÉCOR & PLAFONDS

A. BINANT

Maison de vente, 5 et 7, rue de Cléry

(Fabrique 70, rue Rochechouart), à Paris.

(Voy. le Tarif au n° du 1^{er} juin 1861.)

SCIERIE MÉCANIQUE A VAPEUR

SPÉCIALITÉ DE MOULURES ET DÉCOUPURES

Parquets, chêne et sapin, bois de sciage.

ERNEST MASSON

Rue de Pologne, 91

(Saint-Germain en Laye).

BANDEVILLE & BOURBON

SCULPTEURS

Pierre, Bois, Modèles pour la Fonte, Ornaments de carton-pierre pour décorations d'appartements.

61, rue de Douai.

Maison fondée en 1852.

L. CHOVEL ET C^{ie}

successeurs de GASPARD.

19, rue de Madame, Paris.

Chemins de croix. — Tableaux d'église.

STATUES de pierre, bois sculpté, terre cuite blanche avec ou sans polychromie.

SCULPTURE d'église. — Autels, chaires, confessionnaux, etc., en pierre, bois, terre cuite avec ou sans décorations.

AUX ARCHITECTES.

M. NEUHAUS, imprimeur-lithographe, place Louvois, 2, offre aux constructeurs un moyen simple et économique d'éviter la copie répétée de leurs plans. Une seule épreuve lui suffit pour livrer en quelques heures les 10 à 12 épreuves nécessaires aux besoins du service; avec cette copie bien collationnée, plus d'erreur de cote. MM. les architectes ont donc le plus grand intérêt à s'adresser à M. NEUHAUS.

CIMENTS LOBEREAU-MEURGEY

Autorisés pour les travaux de l'État par décision ministérielle en date du 26 septembre 1851. — Les seuls employés dans la construction des voûtes de la nouvelle gare du chemin de fer de Lyon à Bercy-Paris.

POITEVIN

Boulevard Richard-Lenoir, 52-54.

Liais de Grimaut, pierre de Tonnerre, d'Anstrude, etc.

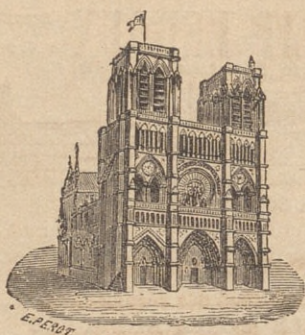
SCIERIE MÉCANIQUE A VAPEUR

ET SÉCHOIR

Port et gare d'Aubervilliers, exempt de droit d'octroi.

Sciage de toute espèce — Spécialité de parquets chêne et sapin. — Avance de fonds sur toute espèce de bois débités ou en nature.

M. CANDELOT, directeur.



CONSERVATION DES MONUMENTS

SILICATISATION DES PIERRES CALCAIRES

appliquée
d'après le système de FUCHS, inventeur du Wasserglas

Durcissement artificiel et inaltérable de toutes les espèces de Pierres calcaires neuves et anciennes (procédés brevetés s. g. d. g.)

LÉON DALEMAGNE

43, rue de Seine, Paris

Travaux exécutés sur tous les monuments publics depuis 1852.
Restauration de la Fontaine des Innocents, 1859, etc.



USINE ÉLECTRO-MÉTALLURGIQUE D'AUTEUIL.

6 médailles dont 2 à l'Exposit. univ. de Londres de 1862. Cuvrage galvanique de la fonte, du fer, etc. Adopté pour les fontaines monumentales et tous les nouveaux candélabres de la ville de Paris. — Durée séculaire.

Peinture au cuivre galvanique pour tous objets ou travaux en fer, fonte, zinc, bois, etc. — Économie des 5/6^e sur le cuivrage. — Longue durée. — (Voir les balcons du Théâtre-Français. — Demander prospectus.) Application spéciale pour les carènes de navires.

Huile électro-métallique, à base de benzine et de cuivre galvanique liquéfié, pour peinture à la céruse, au blanc de zinc, au minium, etc. — Cette peinture, siccatrice, hydrofuge, brillante, très-solide, fraîche de ton, facile à laver, couvre mieux et dure beaucoup plus que la peinture ordinaire. — Ravalements, gares, églises, casernes, hospices, lycées, bains, hôtels, cafés, etc. — Si cette peinture ne réunit pas toutes les qualités précitées, l'huile galvanique est falsifiée ou mal employée.

L'huile galvanique se vend dans Paris, 1^o, n^o 2, l'hect., 195 fr.; n^o 1, 230 fr., fût perdu; hors Paris, 10 fr. de moins.

Brevets en France s. g. d. g., et à l'étranger. (Cessions.)

Pour achats et renseignements, s'adresser à M. L. OUDRY, route de Versailles, 10 bis, à Paris-Auteuil.

HORLOGES SIMPLIFIÉES

PARATONNERRES ET GIROUETTES.

MÉDAILLE D'HONNEUR D'OR

Exposition d'horlogerie 1860.

INSTRUMENTS DE PRÉCISION, PENDULES, CONTRÔLEURS DES RONDES DE NUIT.

HORLOGES ÉLECTRIQUES.



MÉDAILLE DE 1^o CLASSE

Exposition universelle 1855.

MÉTROMES-MAELZEL, COMPTEURS DIVERS TOURNEBROCHES, TOURNIQUETS.

MONTE-PLATS.

ANCIENNE MAISON WAGNER ONCLE

Maison fondée en 1790, rue du Cadran **COLLIN**, successeur de Bernard Henry WAGNER Constructeur de l'horloge du Palais de l'industrie, de celle de la tour du Louvre et du carillon.

USINE D'ÉBAUCHES DE LA COMBE-NOIRET (JURA). PAS DE SUCCURSALE.

(ANCIEN 112)

RUE MONTMARTRE, 118

(ANCIEN 112)

SONNERIES ET SIGNAUX ÉLECTRIQUES

BREVETÉ

P. PRUDHOMME

S. G. D. G.

Cinq médailles.

7, Avenue Victoria, à Paris.

Exposition 1855.



Marque de fabrique déposée.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES ASPHALTES

A Paris, rue de la Victoire, 31,

RÉUNION DES MINES

De Seyssel, Val de Travers, Lobsann, Chavaroche, Bastennes, etc., etc.

ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS EN ASPHALTES.

Concessionnaire des travaux de Paris, Lyon, Bordeaux, Toulouse, le Havre, Troyes.

VENTE DE BITUMES ET D'ASPHALTES.

FABRIQUE SPÉCIALE DE MEULES ET CARREAUX.

Médaille de 1^o classe.

Expon universelle 1855.



AUX ARMES DE LA VILLE DE LA FERTÉ-S-JOARRE



MARQUE DE FABRIQUE DÉPOSÉE.

P^{re} GILQUIN FILS

Propriétaire exploitant de Carrières à la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne)

Successeur de son Père. (Établissement fondé en 1825.)

M. H. 1834. B. 1839. Médaille 1^o classe, 1855. O. A. N. 1857. M. H. Londres 1862.

Carrières très-importantes au centre des exploitations le plus en renom. Fabrication considérable de Meules anglaises et françaises, en qualité garantie. Assortiment complet de Carreaux, Panneaux, Boitards et Meules pour l'exportation.

Sur demande affranchie, le Catalogue complet sera adressé.

NOUVEAU SYSTÈME DE FERMETURE POUR MAGASINS, PERSIENNES, ETC.

Inventeur, seul breveté en France **LEFEBRE** 42, rue Chasse-Marée, Rouen.

Ce système, qui s'applique à n'importe quelle fermeture, avec les mêmes avantages, est déjà très-répanu dans les principales villes de France. Prix bien inférieurs aux systèmes en vigueur jusqu'à ce jour. — Toute commande de 500 fr. et au-dessus est expédiée franco. — (Affranchir.)

NI JOUR NI AIR aux portes et croisées. BOURRELETS calfeutrant invisibles et ordinaires. — PLINTHES MÉCANIQUES pour bas de portes. — JACCOUX, 20, rue Richer.

LOCATION

DE FILETS DE SAUVETAGE

Pour préserver les ouvriers et les passants

Porté au tarif de la Ville de 1864

Rapport de la chambre de MM. les Architectes

LOCATION D'ÉCHAFAUDAGES EN TOUTS GENRES, ENTREPRISES DE RAVALEMENTS.

E. LAURENCY, 11, rue Montyon, Paris.

Silicatisation de pierres et plâtres.

USINE DE GRENELLE (SEINE)

Médaille à l'Exposition universelle de Londres 1862.

BLANC DE ZINC

EN POUDRE ET BROYÉ A L'HUILE

A. LATRY ET C^{ie}

Maison à Paris, 3, rue du Grand-Chantier

DÉPÔT DE BOIS DURCI.

AVIS A MM. LES ARCHITECTES.

INDICATEUR

Nouveau système inusable, supprimant les sonnettes

(Une seule suffit pour 200 cordons.)

Amand RIGOLET, serrurier-inventeur.

Rouen, rue des Vergetiers, 6-8. — (Affranchir.)

FABRIQUE SPÉCIALE D'EMBARCATIONS

DES TOUTES SORTES, DE PLAISANCE, DE SERVICE, ETC.

LECOEUR fils, constructeur

Rouen, ile Lacroix.

Officier de l'Académie universelle des arts et manufactures, honoré d'un grand nombre de médailles aux diverses Expositions, fournisseur de l'administration des Douanes, des Ponts et Chaussées, etc.

Choix d'embarcations, yachts, bateaux à vapeur, de plaisance, prêts à être expédiés. Avantages exceptionnels sur les prix. — (Affranchir.)

C. BUQUET, 15, rue de Buci

Médaille à l'Exposition des arts industriels.

Verres à vitres en gros, blancs et de couleur, glaces pour vitrages et verres coulés pour couvertures, glaces encadrées, nues et étamées, vitres-dalles.

Les éditeurs responsables,
A. MOREL et C^o.

TABLE DES SOMMAIRES.

- N° 1.** — Article préliminaire, page 4. — Exposition des Beaux-Arts : Jury, p. 3. — Dégagement des abords de Notre-Dame ; construction d'un nouvel Hôtel-Dieu (fig. 1), p. 3. — Squares : Square des Innocents (fig. 2, 3), p. 5 ; square Louvois (fig. 4 à 7), p. 5. — Appareil de chauffage Mousseron (fig. 8), p. 8. — Améliorations à apporter aux mitres et aux couronnements de cheminées, p. 9. — Couleurs pour le décor en bâtiments, préparées par M. E. Bergeron, d'après les procédés nouveaux de M. Moissenet, p. 9. — Actes officiels : Rapport à l'Empereur sur la publicité à donner aux conseils de préfecture, p. 10. Décret confirmant le rapport, p. 11. — Jurisprudence, p. 11, 12. — Concours : Avant-projet de reconstruction de l'hospice civil de Corbeil, dans la prairie Saint-Jean p. 12. — Projet d'un hôtel pour le maréchal commandant la division militaire de Lyon (fig. 9), p. 13. — Adjudications, p. 14.
- N° 2.** — La plomberie repoussée, p. 15. — Manufacture impériale de Sèvres : plans, coupes et élévations (fig. 10 à 16), p. 17. — Contrôleur électrique Grenet (fig. 17, 18), p. 22. — Appareil ramoneur Morin (fig. 19 à 21), p. 23. — Concours : Construction d'une église au Vésinet, p. 23. — Actes officiels : Adoption par le Corps législatif de projets d'emprunt et lois d'intérêt local, p. 25. — Jurisprudence, p. 25. — Souscription pour élever un monument à M. Adhémar, p. 27. — Visite de l'Empereur à l'usine électro-métallurgique d'Auteuil, p. 27. — Adjudications, p. 28.
- N° 3.** — Le nouvel Opéra, p. 29. — Palais de justice : Comble de fer du bâtiment des archives (fig. 22 à 34), p. 30. — Ventilateur Toussaint (fig. 35 à 37), p. 34. — Sonnerie électrique, appareil Grenet (fig. 38 à 41), p. 35. — Cuisson du plâtre à la houille, p. 36. — Actes officiels : Circulaire sur la publicité des séances des conseils de préfecture, p. 36. — Jurisprudence, p. 37. — Exposition des Beaux-Arts : Salon de 1863, exposition d'architecture, p. 39. — Lettre de M. Lance, architecte, p. 41. — Adjudications, p. 41.
- N° 4.** — Electro-métallurgie : procédés Oudry, p. 43. — Charpente de fer du corps de logis principal du château de Pierrefonds (fig. 42 à 48), p. 44. — Grilles du square Saint-Jacques (fig. 49, 50), p. 46. — Beffroi de l'église Notre-Dame de Boulogne-sur-Seine (fig. 51 à 54), p. 47. — Menuiserie arabe : plafonds (fig. 55, 56), p. 49. — Peinture électro-métallique : procédés Oudry, p. 50. — Projet de construction d'un nouvel hôtel des Postes (fig. 57), p. 50. — Actes officiels : Ouverture de l'Exposition des arts industriels, p. 52. — Jurisprudence, p. 52. — Concours pour la construction d'un musée à Amsterdam, p. 53. — Concours pour la reconstruction de l'église Saint-Paterne, à Orléans, p. 55. — Demandes et offres, p. 55. — Adjudications, p. 56.
- N° 5.** — L'orfèvrerie religieuse, p. 57. — Grilles : Square du Temple (fig. 58 à 60), p. 59. — Pantélégraphe Caselli, p. 61. — Pavillon de garde-concierge des squares Saint-Jacques et du Temple (fig. 61 à 65), p. 61. — Tombeau (fig. 66), p. 65. — Nouveau graphomètre, dit diastasi-mètre Lanoa (fig. 67 à 69), p. 65. — Actes officiels : Décret annonçant que l'Exposition des Beaux-Arts sera annuelle à partir de 1864 ; autorisant une exposition des beaux-arts en même temps que l'Exposition universelle de 1867, p. 66. Distribution des récompenses décernées à la suite de l'Exposition de 1863, p. 66. — Jurisprudence, p. 66, 67. — Couleur verte, dite vert Guignet, p. 68. — Élection de deux membres correspondants à l'École des Beaux-Arts, p. 68. — Concours pour l'église Saint-Paterne, à Orléans, p. 69. — Mercuriale, p. 69. — Adjudications, p. 69.
- N° 6.** — Projet de Casino à Vichy (fig. 70 à 74), p. 71. — Flèche de l'église de Notre-Dame de Boulogne (fig. 72 à 78), p. 74. — L'orfèvrerie religieuse, p. 78. — Lettre au *Courrier artistique*, p. 79. — Jurisprudence, p. 80, 81, 82, 83. — Mercuriale, p. 84. — Adjudications, p. 84.
- N° 7.** — École commerciale fondée par la chambre de commerce de Paris, avenue Trudaine (fig. 79 à 94), p. 85. — Foyer siphon Laviron (fig. 95, 96), p. 92. — Actes officiels : Exposition des Beaux-Arts pour 1864, règlements, p. 93. Nominations et promotions dans la Légion d'honneur, p. 94. — Jurisprudence, p. 95, 96. — Mercuriale, p. 97. — Adjudications, p. 97.
- N° 8.** — Cathédrale de Paris : restauration intérieure ; grille du chœur (fig. 97 à 102), p. 99. — Lavoir et séchoir à Troyes (fig. 103 à 108), p. 104. Maison de campagne à Suresne (fig. 109 à 115), p. 105. — Autel de la Vierge à Taverny (fig. 116 à 123), p. 105. — Du travail du dimanche dans les ateliers du gouvernement, p. 108. — Jurisprudence, p. 108, 109. — Reconstruction de l'église de Saint-Paterne, d'Orléans ; concours, p. 110. — Mercuriale, p. 111. — Adjudications, p. 112.
- N° 9.** — L'orfèvrerie religieuse, p. 113. — Châsse en orfèvrerie (fig. 124 à 136), p. 115. — Pan de bois du bâtiment des sacristies dans l'église de Boulogne-sur-Seine (fig. 137 à 143), p. 118. — Tombeau à Auxerre (fig. 144 à 147), p. 118. — Tombeau à Soissons (fig. 148 à 153), p. 118. — Concours du grand prix de Rome : Architecture, p. 122. — Concours pour un projet de l'hôtel de la préfecture à Lille, p. 124. — Mercuriale, p. 126. — Adjudications, p. 126.
- N° 10.** — Monte-pierres d'Artiges (fig. 154 à 158), p. 127. — Église de Cuffies : reconstruction (fig. 159 à 162), p. 132. — Grille de l'église de Boulogne-sur-Seine (fig. 163 à 164), p. 134. — Projet de boulevard du Nord (fig. 165), p. 135. — Concours du grand prix de Rome : lettre de M. Baudot, architecte, p. 136. — Jurisprudence, p. 139. — Mercuriale, p. 140. — Adjudications, p. 140.
- N° 11.** — Château de Saint-Germain : restauration (fig. 166 à 167), p. 141. — Cheminée du donjon, 3^e étage (fig. 168 à 178), p. 146. — Mobilier de l'École commerciale de l'avenue Trudaine : tables des salles d'étude (fig. 179 à 183), p. 148. — École des Beaux-Arts : Envois de Rome, p. 150. — Prorogation du concours pour l'hôtel de la préfecture à Lille, p. 151. — Actes officiels : Organisation du conseil

- de préfecture de la Seine, p. 152. — Jurisprudence, p. 153. — Mercuriale, p. 154. — Adjudications, p. 154.
- N° 12. — Plomberie repoussée (fig. 184 à 193), p. 155. — Meuble de salle à manger (fig. 194 à 207), p. 158. — Nouveau rapporteur Lanoa (fig. 208, 209), p. 162. — Actes officiels : Organisation du conseil de préfecture de la Seine (suite), p. 163. — Jurisprudence, p. 165. — Mercuriale, p. 166. — Adjudications, p. 167.
- N° 13. — Question de voirie : construction (fig. 211), p. 169. — Maison rue de Saint-Pétersbourg, à Paris (fig. 212 à 225), p. 172. — Bâtiment d'écurie et remises (fig. 226 à 228), p. 177. — Jurisprudence, p. 178, 179. — Travaux de la Société immobilière de Brest, p. 180. — Mercuriale, p. 180. — Adjudications, p. 181.
- N° 14. — Pavillon de jardinier (fig. 229 à 235), p. 183. — Château de Saint-Germain : plafond d'une salle du donjon (fig. 236 à 243), p. 186. — Grille de communion à Verrières (fig. 244 à 246), p. 188. — La nouvelle gare du Nord, p. 190. — Actes officiels : Rapport du ministre à l'Empereur sur la réorganisation de l'École des Beaux-Arts, p. 192; rapport de M. Niewerkerke au ministre, p. 192; décret concernant cette réorganisation, p. 194; nominations du directeur et des membres du conseil supérieur d'enseignement, p. 196. — Mercuriale, p. 196.
- N° 15. — Château de Saint-Germain : restauration (fig. 248 à 252), p. 197. Système de chaînage pour les voûtes (fig. 253 à 255), p. 201; engin monte-pierres (fig. 256 à 260), p. 202. — École commerciale de l'avenue Trudaine : porte d'entrée (fig. 261 à 264), p. 204. — Lettre du Journal *la Presse* sur l'École des Beaux-Arts, p. 205. — Lettre d'adhésion au décret du 13 novembre 1863, p. 206. — Exposé de la situation de l'Empire : extraits, p. 207. — Mercuriale, p. 209. — Adjudications, p. 209.
- N° 16. — Réponse à M. Beulé, de l'Institut, p. 211. — Château de Saint-Germain : restauration (fig. 265 à 272), p. 214; poutre de la travée du rez-de-chaussée (fig. 273-276), p. 220. — Perfectionnements apportés aux crémones et aux espagnolettes (fig. 277 à 279), p. 220. — Actes officiels : Décret modificatif des conditions d'âge prévues par le décret du 13 novembre 1863, p. 221; nominations de professeurs, de deux membres du conseil supérieur; avis relatif à la distribution des récompenses pour l'année scolaire 1862-1863, p. 222. — Jurisprudence, p. 222. — Mercuriale, p. 223.
- N° 17. — De l'influence du décret du 13 novembre sur l'étude de l'architecture, p. 225. — Château de Saint-Germain : bâtiment nord-ouest, premier étage (fig. 280 à 287), p. 230. — Cheminée au deuxième étage (fig. 288 à 293), p. 230. — Beaux-Arts : revue de la quinzaine, p. 233. — Exposition des Beaux-Arts appliqués à l'industrie : distribution des récompenses, p. 235. — Mémoire du préfet de la Seine au conseil général, p. 237. — Mercuriale, p. 237. — Adjudications, p. 238.
- N° 18. — Maisons d'école (fig. 294 à 301), p. 239. — Mobilier de l'école de la rue Trudaine : chaire (fig. 302 à 309), p. 244; chevalets et banquettes (fig. 310 à 312), p. 246. — Actes officiels : Rapport adressé à l'Empereur par l'Académie des Beaux-Arts, p. 248. — Mercuriale, p. 251. — La maison Julien Belloir, p. 251.
- N° 19. — Château de Saint-Germain : façade nord-ouest, partie supérieure (fig. 314 à 322), p. 253. — Actes officiels : Réponse du ministre au mémoire de l'Académie des Beaux-Arts, p. 258. — Note du *Moniteur* confirmant dans son esprit et dans ses termes le décret du 13 novembre 1863, p. 265. — Adjudications, p. 265.
- N° 20. — Évêché de Luçon (fig. 323 à 332), p. 267. — Château de Saint-Germain : cheminée du bâtiment nord-ouest (fig. 333 à 335), p. 268. — Encore un mot à propos de la protestation de l'Académie des Beaux-Arts, p. 268. — Actes officiels : Règlements intérieurs de l'École des Beaux-Arts, p. 274. — Jurisprudence, p. 276. — Mercuriale, p. 277. — Adjudications, p. 278.
- N° 21. — Montage de matériaux des constructions à l'aide du moteur à air dilaté par la combustion du gaz d'éclairage : monte-charge Chauvy, moteur Lenoir (fig. 336 à 337), p. 281. — Château de Saint-Germain : façade nord-ouest, détails (fig. 338 à 346), p. 284. — Les fruits de la doctrine de l'Académie : extrait de la brochure de M. Trélat, p. 289. — Lettre d'un architecte de province, p. 291. — Jury d'expropriation : Abords de la Banque de France, boulevard Malesherbes, sommes allouées, p. 291. — Société centrale des architectes; composition du bureau pour l'année 1864, p. 292. — Chambres syndicales de l'industrie du bâtiment; chambre syndicale des marchands carriers, p. 293. — Adjudications, p. 293.
- N° 22. — Orfèvrerie religieuse : Calice (fig. 347 à 351), p. 295. — Plomberie repoussée : épis et crêtes (fig. 352 à 354), p. 295. — Le silence de l'opposition, p. 298. — Restauration des fresques du Campo-Santo, à Pise, p. 300. — Cours d'histoire de l'art et d'esthétique, p. 304. — Jurisprudence, p. 306. — Mercuriale, p. 307.
- N° 23. — Église de Montargis : surélévation du clocher; construction d'une flèche en charpente (fig. 355 à 379), p. 309. — Cours d'histoire de l'art et d'esthétique, p. 314. — Actes officiels : Nomination d'une commission scientifique pour le Mexique, p. 317. — Jurisprudence : Guide juridique de l'architecte, p. 317. — Concours : Résultat du concours de Lille, p. 320. — Machine pour enlever les terres dans les fouilles, p. 320. — Revue industrielle : Minium de fer d'Auderghem, p. 320.
- N° 24. — Attitude de la *Revue d'architecture* à propos du décret du 13 novembre 1863, p. 323. — Orfèvrerie religieuse : Ostensor et ciboire (fig. 380 à 387), p. 324. — Critique : l'Art en province, p. 328. — Extrait de la correspondance Havas, p. 330. — Actes officiels : Liste du jury pour l'exposition de 1864, p. 330. — Lois diverses d'intérêt local, p. 334. — Jurisprudence : Cour de cassation, p. 334. — Concours de l'Académie de Bruxelles, p. 332. — Revue industrielle : Cuvettes à bascule à obturateur articulé (fig. 393 à 397), p. 332.

FIN DE LA TABLE DES SOMMAIRES.

TABLE ANALYTIQUE ET ALPHABÉTIQUE.

CONSTRUCTION.

- AUTEL DE LA VIERGE dans l'église de Taverny (fig. 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423), page 405.
- CASINO DE VICHY. Projet de construction (fig. 70, 71), p. 74.
- CATHÉDRALE DE PARIS. Restauration intérieure, p. 99.
- CHATEAU DE SAINT-GERMAIN. Restauration, plan et élévation (fig. 166, 167), p. 441. — Cheminée du donjon (fig. 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178,) p. 441. — Façade nord-ouest (fig. 248, 249, 250, 251, 252), p. 497. — Système de chaînage provisoire (fig. 253, 254, 255), p. 497. — Engin monte-pierres (fig. 256, 257, 258, 259, 260), p. 497. — Reconstruction du chemin de ronde (fig. 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272), p. 215. — Poutre de travée au rez-de-chaussée (fig. 273, 274, 275, 276), p. 215. — Détails du premier étage (fig. 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287), p. 230. — Cheminée au deuxième étage (fig. 288, 289, 290, 291, 292, 293), p. 230. — Détails de la partie supérieure (fig. 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322), p. 253. — Cheminée du bâtiment nord-ouest (fig. 333, 334, 335), p. 268. — Détails de la partie supérieure (fig. 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346), p. 284.
- ÉCOLE COMMERCIALE DE LA RUE TRUDAINE (fig. 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94), p. 85.
- ÉGLISE DE CUFFIES (fig. 159, 160, 161, 162), p. 132.
- ÉGLISE DE MONTARGIS. Surélévation du clocher (fig. 355, 356, 357, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379), p. 309.
- ÉVÊCHÉ DE LUÇON (fig. 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332), p. 267.
- LAVOIR ET SÉCHOIR A TROYES (fig. 403, 404, 405, 406, 407, 408), p. 405.
- MAISON DE CAMPAGNE A SURESNES (fig. 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415), p. 405.
- MAISONS D'ÉCOLES (fig. 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301), p. 239.
- MAISON A PARIS, rue Saint-Petersbourg (fig. 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228), p. 471.
- MANUFACTURE IMPÉRIALE DE SÈVRES. Plans, coupes et élévations (fig. 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46), p. 47.
- PAVILLON DE JARDINIER (fig. 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235), p. 183.
- QUESTIONS DE VOIRIE. Combles (fig. 214), p. 469.
- TOMBEAUX (fig. 66), p. 65 : — à Auxerre (fig. 444, 445, 446, 447), p. 448 ; — à Soissons (fig. 448, 449, 450, 451, 452), p. 448.

CHARPENTERIE.

CHARPENTES EN BOIS.

- CHATEAU DE SAINT-GERMAIN. Plafond d'une salle du donjon (fig. 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243), p. 186. — Poutre de la travée du rez-de-chaussée (fig. 273, 274, 275, 276), p. 220.
- ÉCOLE COMMERCIALE DE LA RUE TRUDAINE. Charpente de l'amphithéâtre (fig. 90, 91), p. 86.
- ÉGLISE DE MONTARGIS. Surélévation du clocher ; construction d'une flèche en charpente (fig. 358, 359, 360, 361, 362, 364), p. 309.
- ÉGLISE NOTRE-DAME DE BOULOGNE-SUR-SEINE. Beffroi (fig. 51, 52, 53, 54), p. 47. — Flèche (fig. 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78), p. 76. — Pan de bois du bâtiment des sacristies (fig. 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443), p. 448.

CHARPENTES EN FER.

- CHATEAU DE PIERREFONDS. Charpente en fer du corps de logis principal (fig. 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48), p. 44.
- PALAIS DE JUSTICE à Paris. Comble de fer du bâtiment des archives (fig. 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34), p. 30.

PLOMBERIE.

- PLOMBERIE REPOUSSÉE. Procédé de fabrication, p. 47. — Épis et crêtes (fig. 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193), p. 155. — Épis et crêtes (fig. 352, 353, 354), p. 295.

SERRURERIE.

- CATHÉDRALE DE PARIS. Grille du chœur (fig. 97, 98, 99, 100, 101, 102), p. 400.
- ÉCOLE DE LA RUE TRUDAINE. Marquise des galeries (fig. 88), p. 91. — Portique d'entrée (fig. 89), p. 91. — Grille extérieure (fig. 92, 93, 94), p. 91.
- ÉGLISE NOTRE-DAME DE BOULOGNE-SUR-SEINE. Grille extérieure (fig. 163, 164), p. 435.
- ÉGLISE DE VERRIÈRES. Grille de communion (fig. 244, 245, 246, 247), p. 488.
- SQUARE des Innocents. Grille (fig. 2, 3), p. 6. — Square Louvois (fig. 4, 5, 6, 7), p. 7. — Square Saint-Jacques (fig. 50), p. 47. — Square du Temple (fig. 58, 59), p. 60.
- SYSTÈME de CHAÎNAGE employé pour la restauration du château de Saint-Germain (fig. 253, 254, 255), p. 201. — PERFECTIONNEMENTS apportés aux crémones et aux espagnolettes (fig. 277, 278, 279), p. 220.

MENUISERIE.

- ÉCOLE COMMERCIALE DE LA RUE TRUDAINE. Table des salles d'étude (fig. 179, 180, 181, 182, 183), p. 148. — Porte d'entrée (fig. 261, 262, 263, 264), p. 205. — Chaire du professeur (fig. 302, 303,

304, 305, 306, 307, 308, 309), p. 244. — Chevalets et banquettes (fig. 310, 311, 312, 313), p. 246.

MENUISERIE ARABE. Plafonds (fig. 55, 56), p. 49.

SQUARE SAINT-JACQUES. Pavillon de garde (fig. 61, 62, 63, 64, 65), p. 64.

ÉBÉNISTERIE.

MEUBLE DE SALLE A MANGER (fig. 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207), p. 158.

FUMISTERIE.

Appareil de CHAUFFAGE MOUSSERON (fig. 8), p. 8. — Appareil RAMONEUR MORIN (fig. 19, 20, 21), p. 22. — MITRES ET COURONNEMENTS de cheminées, p. 9. — FOYER SIPHON. Appareil Laviron (fig. 95, 96), p. 92.

VENTILATION.

VENTILATEUR pour les fosses d'aisances. Appareil Lemaistre (fig. 35, 36, 37), p. 34.

PEINTURE.

COULEURS POUR DÉCOR en bâtiment. Procédé Bergeron-Moissenet, p. 9. — COULEUR VERTE, dite vert Guignet, p. 68. — PEINTURE ÉLECTRO-MÉTALLIQUE. Procédés Oudry, p. 50.

MINIUM DE FER D'AUDERGHEN (A. de Cartier) : De son emploi en remplacement du minium de plomb, p. 320.

ORFÈVREURIE.

ORFÈVREURIE RELIGIEUSE. Fabrication, p. 57, 78. — CHASSE en orfèvrerie (fig. 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136), p. 113. — CALICE (fig. 347, 348, 349, 350, 351), p. 295. — OSTENSOIR (fig. 380 à 382), p. 324. — CALICE (fig. 383 à 384), p. 324.

VOIRIE.

BOULEVARD DU NORD. Projet (fig. 165), p. 135. — DÉGAGEMENT DES ABORDS DE NOTRE-DAME. Construction d'un nouvel Hôtel-Dieu. Projet (fig. 4), p. 3. — EMBLEMMENT D'UN NOUVEL HÔTEL DES POSTES. Projet (fig. 57), p. 51. — QUESTIONS DE VOIRIE. Combles (fig. 211), p. 169. — SQUARE des Innocents (fig. 2, 3), p. 5. — SQUARE Louvois (fig. 4, 5, 6, 7), p. 5. — SQUARE Saint-Jacques (fig. 49, 50), p. 46. — SQUARE du Temple (fig. 58, 59, 60), p. 59.

ACTES OFFICIELS.

Rapport à l'Empereur sur la publicité à donner aux conseils de préfecture, p. 10. — Décret y relatif, p. 11. — Circulaire aux préfets concernant ledit décret, p. 36. — Organisation du conseil de préfecture de la Seine, p. 152-163. — Exposé de la situation de l'empire. Extraits, p. 207. — Mémoire du préfet de la Seine au conseil général du département, p. 237. — Promotions et nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur, p. 95. — Adoption par le Corps législatif de lois d'emprunts et projets divers d'intérêt local, p. 25. — Rapport et décret instituant une commission chargée d'organiser une expédition scientifique au Mexique, p. 317. — Lois diverses d'intérêt local, p. 331.

EXPOSITION DES ARTS INDUSTRIELS. Décret pour l'ouverture, p. 52. — Distribution des récompenses aux exposants, p. 235.

EXPOSITION DES BEAUX-ARTS. Distribution des médailles pour 1863, p. 66. — Décret pour l'exposition de 1864, p. 66. — Règlement pour cette exposition, p. 93. — Liste définitive du jury, p. 330.

RÉORGANISATION DE L'ÉCOLE DES BAUX-ARTS. Rapport du ministre, p. 192. Décret y relatif, p. 194. — Nomination du directeur et des membres du conseil supérieur d'enseignement, p. 196. — Lettre d'adhésion au décret, p. 206. — Modification au décret relativement à l'âge, p. 222. Nomination de professeurs à l'École, p. 222. — Arrêté relatif à la distribution des récompenses pour l'année 1862-1863, p. 222. — Mémoire adressé à l'Empereur par l'Académie des Beaux-Arts, p. 248. — Réponse du ministre audit mémoire, p. 258. — Règlements intérieurs de l'École, p. 274.

JURISPRUDENCE.

DROIT ADMINISTRATIF. *Conseils de préfecture*. Réformes, p. 80. — *Concessionnaire d'un pont*. Cahier des charges, p. 95. — *Travaux communaux*. Mandat. Honoraires, p. 95. — *Conseil de préfecture*. Seine. Paris. Refus de la réplique. Admission de simples conclusions. Instruction écrite, p. 178. — *Commune*. Excavations. Responsabilité, p. 178. — *Contravention par locataires*. Fouilles. Constructions. Responsabilité des propriétaires, p. 222.

GUIDE JURIDIQUE DE L'ARCHITECTE. Préliminaires, p. 318.

JURISPRUDENCE CIVILE. *Mitoyenneté*. Exhaussement, p. 11. — *Fouilles*. Indemnité. Plus-value. Terre végétale, p. 12. — *Expropriation pour cause d'utilité publique*. Locataires. Violations de baux. Droit à l'indemnité, p. 25, 37. — *Mur séparatif*. Refus de céder la mitoyenneté. Lierre tapissant le mur, p. 52. — *Statue de Jeanne d'Arc*. Travail d'utilité publique. Concours. Programme. Contrat administratif. Compétence, p. 66. — *Mur mitoyen*, p. 67. — *Pont, Syndicat*. Commune. Défense, p. 82. — *Domage*. Gaz. Voirie. Commune, p. 82. — *Propriété des églises*. Envoi en possession, p. 83. — *Honoraires des architectes*, p. 83. — *Expropriation pour cause d'utilité publique*. Demandes distinctes. Indemnité unique. *Vente simulée*. Aveu judiciaire. Indivisibilité. *Compagnie d'assurances contre l'incendie*, p. 96. — *Statuts*. Interprétation. Souveraineté des Cours impériales, p. 96. — *Servitude de passage*. Aggravation. Arrêts prétendus contraires. Requête civile, p. 96. — *Travaux publics*. Expropriation. Terrains expropriés et non employés. Rétrocession offerte par le concessionnaire. Décision contraire du ministre, p. 108. — *Architecture, Malfaçon*. Exigence du propriétaire. Obligation de s'y soustraire. Responsabilité, p. 109. — *Ville de Paris*. Vente avec obligation de construire. Rues non nivelées, p. 139. — *Propriété*. Entrepreneur général. Sous-entrepreneur. Oppositions. Action directe. Article 1798 du Code Napoléon, p. 153. — *Ville de Paris*. Grand balcon construit conformément à l'autorisation préfectorale. Arrêté postérieur de démolition. Expertise. Compétence, p. 165. — *Responsabilité des entrepreneurs*, p. 165. — *Voie publique*. Exhaussement. Indemnité. Communistes. Obligations réciproques. Offres, p. 179. — *Alignement*. Chemin vicinal. Délimitation. Arrêté, p. 276. — *Expropriation pour cause d'utilité publique*. Cession amiable. Locataires. Cour impériale. Limite de sa compétence, p. 306. — Cour de cassation; expropriation pour cause d'utilité publique; question de délimitation, p. 331.

JURY D'EXPROPRIATION. Indemnités allouées, p. 291.

CONCOURS.

Avant-projet de reconstruction de l'hospice de Corbeil, p. 42. — Hôtel pour le maréchal commandant la division militaire de Lyon, p. 42. — Construction d'une église au Vésinet, p. 23. — Projet de salle de spectacle pour la Fère (Aisne), p. 24. — Construction d'un musée à Amsterdam, p. 53. — Reconstruction de l'église de Saint-Paterne à Orléans, p. 55, 69, 84, 97, 110. — Hôtel pour la préfecture de Lille, p. 151. — Résultat du concours pour la construction d'un hôtel de préfecture à Lille, p. 320. — Machine pour l'enlèvement des terres dans les fouilles pour constructions, p. 320. — Concours proposé par l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles, p. 332.

INDUSTRIE.

APPLICATION DE L'ÉLECTRICITÉ A L'INDUSTRIE ET AUX USAGES DOMESTIQUES. Contrôleur électrique, appareil Grenet (fig. 17, 18), p. 22. — Sonnerie électrique, appareil Grenet (fig. 38, 39, 40), p. 35. — Électrometallurgie, procédés Oudry, p. 44. — Reproduction des dessins d'architecture par le pantélégraphe Caselli, p. 61.

INSTRUMENTS DE PRÉCISION. Nouveau graphomètre Lanoa (fig. 67, 68, 69), p. 65. — Nouveau rapporteur Lanoa (fig. 208, 209), p. 162.

MACHINES. Leur emploi pour la construction. Monte-pierre Artiges (fig. 154, 155, 156, 157, 158), p. 127. — Monte-pierre employé dans la restauration du château de Saint-Germain (fig. 256, 257, 258, 259, 260), p. 201. — Monte-charge, système Chauvy, à l'aide du moteur Lenoir (fig. 336, 337), p. 281.

CRITIQUE.

Avant-projet de reconstruction de l'hospice de Corbeil, p. 42. — Construction d'une église au Vésinet, p. 23. — Le nouvel Opéra, p. 29. Lettre au *Courrier artistique*, p. 79. — De l'interdiction faite aux

entrepreneurs de l'État de travailler le dimanche, p. 108. — La nouvelle gare du Nord, p. 191. — Restauration des fresques du Campo-Santo, à Pise, p. 300.

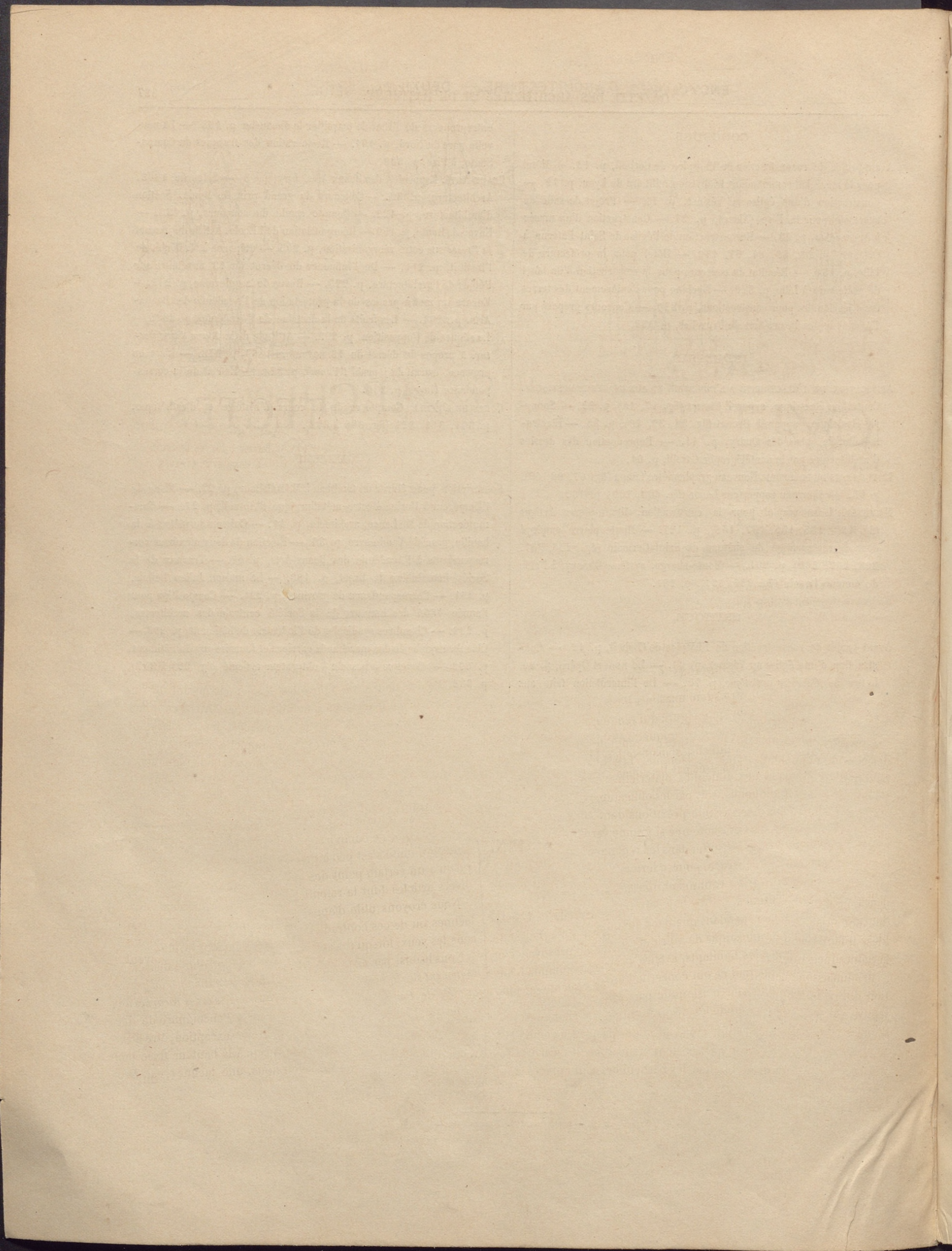
BEAUX-ARTS. Exposition des Beaux-Arts. Jury, p. 3. — Salon de 1863. Architecture, p. 39. — Concours du grand prix de Rome. Section d'architecture, p. 122. — Compte rendu du concours, p. 136. — Envois de Rome, p. 150. — Réorganisation de l'École. Article du journal *la Presse* sur cette réorganisation, p. 205. — Réponse à M. Beulé, de l'Institut, p. 214. — De l'influence du décret du 13 novembre sur l'étude de l'architecture, p. 225. — Revue de la quinzaine, p. 232. — Encore un mot à propos de la protestation de l'Académie des Beaux-Arts, p. 268. — Les fruits de la doctrine de l'Académie, p. 288. — Le silence de l'opposition, p. 298. — Attitude de la *Revue d'architecture* à propos du décret du 13 novembre 1863, p. 323. — L'art en province (extrait du journal *l'Yonne*), p. 328. — Extrait de la correspondance Havas, p. 330.

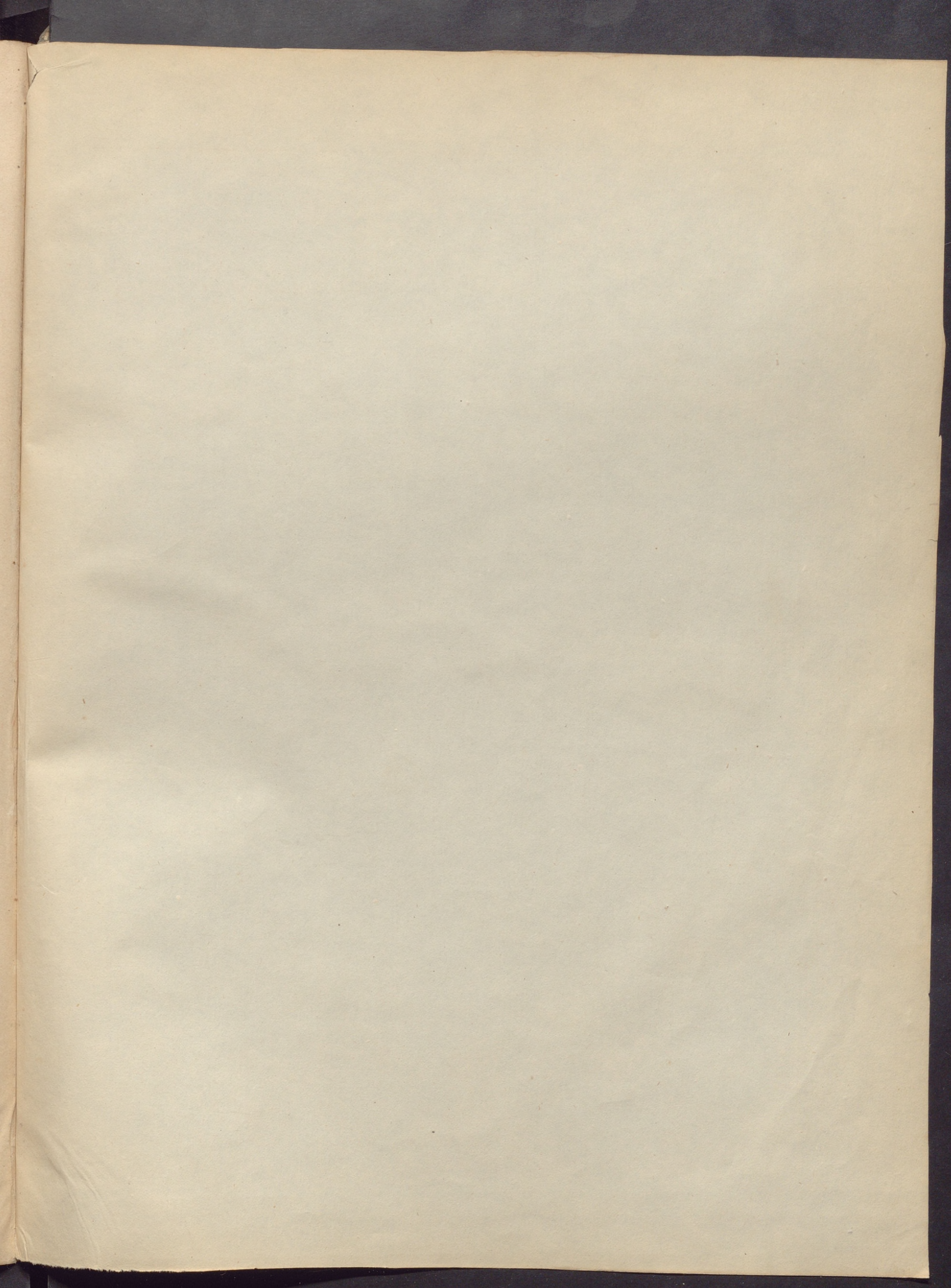
COURS DE L'ÉCOLE. Compte rendu du cours d'histoire et d'esthétique, p. 304, 314, 324 (fig. 388 à 392).

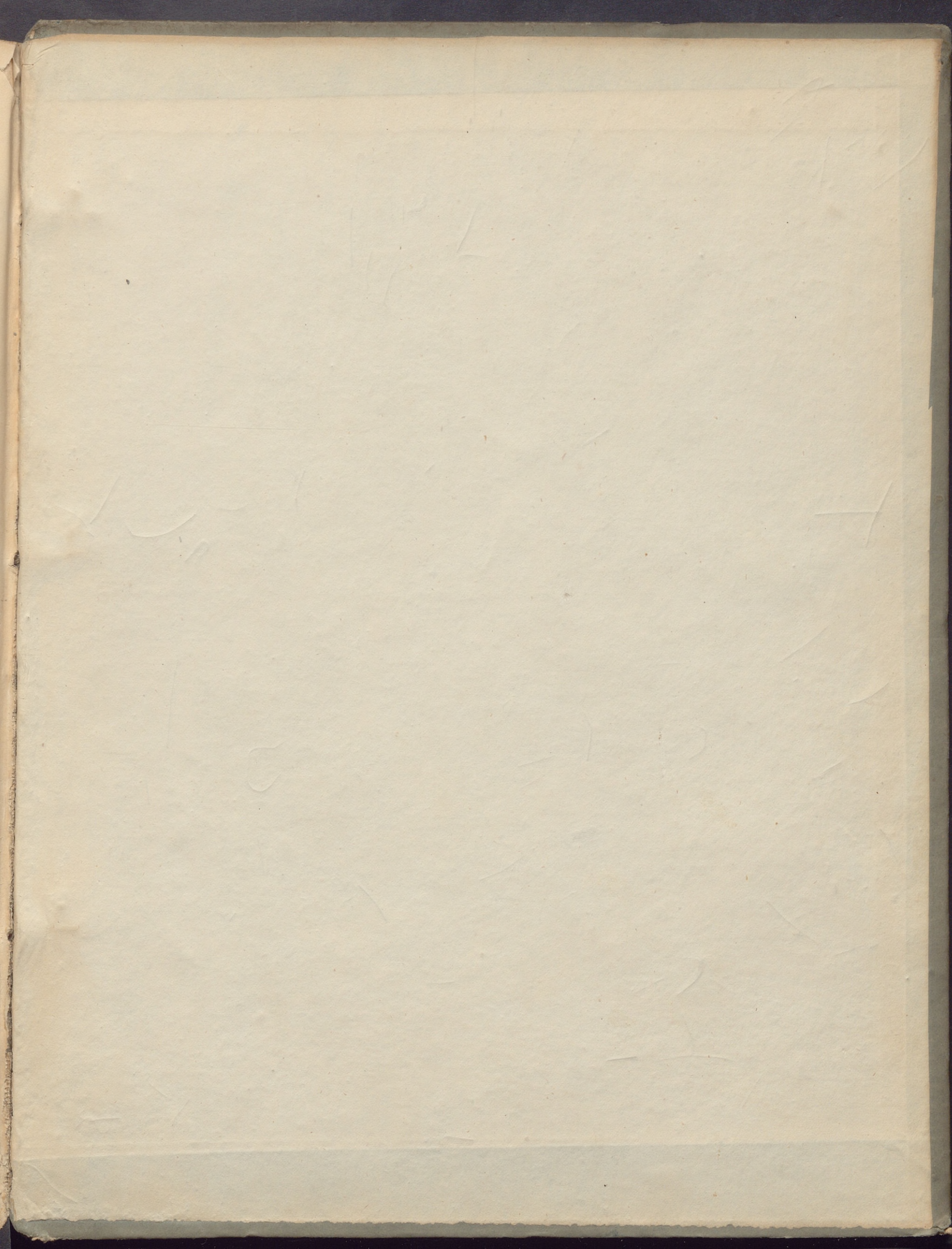
DIVERS.

Souscription pour élever un tombeau à M. Adhémar, p. 27. — Visite de l'Empereur à l'usine électro-métallurgique d'Auteuil, p. 27. — Communication de M. Lance, architecte, p. 41. — Cuisson du plâtre à la houille, procédé Vandœuvre, p. 36. — Élection de deux membres correspondants à l'Académie des Beaux-Arts, p. 68. — Travaux de la Société immobilière de Brest, p. 180. — La maison Julien Belloir, p. 251. — Correspondance de province, p. 291. — Composition pour l'année 1864 des bureaux de la Société centrale des architectes, p. 292. — Chambres syndicales de l'industrie du bâtiment, p. 293. — Chambre syndicale des marchands carriers et fournisseurs du bâtiment, p. 293. — Cuvettes à bascule à obturateur articulé (fig. 393 à 397), p. 332.

FIN.







EXTRAIT DU CATALOGUE.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

- Revue générale de l'architecture**, par M. César DALY.
- Abonnement annuel :
 Paris 40 fr.
 Départements 45 fr.
 21 vol. ont paru. — Prix 840 fr.
 Le 22^e volume est en cours de publication.
- Journal de menuiserie**, publié sous la direction de M. Adolphe MANGEANT, architecte.
- Paris et départements 24 fr.
 Etranger 28 fr.
 L'année une fois publiée, relié en un volume 30 fr.
- L'Art pour tous**, par M. E. REIBER.
- Prix de l'abonnement annuel 18 fr.
 La 1^{re} année, 25 numéros, en carton 15 fr.
 La 2^e année et suivantes, 36 numéros, en carton 25 fr.
- Journal manuel de peintures.**
- Prix : l'année courante 22 fr.
 — chaque année publiée 25 fr.
 Prix des 14 premières années 350 fr.
 La 15^e année est en cours de publication.
- L'Architecture allemande au XIX^e siècle.**
- Abonnement annuel pour la France 24 fr.
- Agenda spécial des architectes et des entrepreneurs de bâtiments**, publié avec le concours de MM. les architectes, avec tablettes de poche pour tous les jours de l'année, 10,000 renseignements 5 fr.

OUVRAGES PARAISSANT PAR LIVRAISONS.

- Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle**, par M. VIOLLET-LE-DUC.
- Prix des 6 vol. publiés, contenant 2839 bois gravés :
 1^{er} vol. 21 fr.
 2^e, 3^e, 4^e, 5^e vol. 24 fr.
 6^e vol. 25 fr.
 Ensemble 142 fr.
 Edition de luxe, tirée à 100 exemplaires sur papier Jésus, grand in-8, 6 vol. 262 fr.
 Les trois volumes qui restent à publier, dont un de tables, paraissent par fascicules brochés, de 100 pages environ.
 Le 4^e fascicule du 7^e volume est sous presse.
- Entretiens sur l'architecture**, par M. VIOLLET-LE-DUC.
- La première partie, comprenant les dix premiers entretiens, se compose :
 1^o D'un volume broché de 61 feuilles in-8, dans lequel sont intercalés 97 bois et 10 dessins tirés hors texte.
 2^o D'un atlas petit in-folio oblong, en carton, contenant 18 planches gravées sur acier.
 Prix 40 fr.
 La deuxième partie se composera de 10 à 12 entretiens.
 Le prix de chaque entretien sera fixé au moment de la mise en vente.
- Dictionnaire raisonné du mobilier français, de l'époque carlovingienne à la renaissance**, par M. VIOLLET-LE-DUC.
- En vente la première partie : *Meubles*.
 1 vol. in-8, contenant 442 pages de texte, dans lequel sont intercalés plus de 220 bois, 4 vignettes gravées sur acier, 17 gravures sur bois imprimées à part et 7 chromolithographies. — Prix 45 fr.
 Edition de luxe, tirée à 100 exemplaires, numérotés de 1 à 100, sur papier Jésus grand in-8. — Prix 75 fr.
 La 2^e partie, qui formera également 1 vol., comprendra les ustensiles, outils, instruments, orfèvrerie, habits, armes, etc.
- Monographie de l'hôtel de ville de Lyon**, par M. T. DESJARDINS, architecte.
- Cette monographie se composera de 40 livraisons.
 Prix de la livraison sur quart grand aigle blanc 4 fr.
 Exemplaire sur chine 1/4 aigle 5 fr.
 Grand format, chine 6 fr.
- Monographie du palais du commerce édifié à Lyon**, par M. René DARDEL, architecte.
- Cette monographie se composera de 25 livraisons.
 Prix de la livraison sur papier quart grand aigle, in-folio blanc 4 fr.
 Exemplaire sur chine, 1/4 aigle 5 fr.
 Grand format, chine 6 fr.
- Décorations intérieures et meubles**, par M. ADAMS, architecte.
- 25 livraisons composées de 4 planches in-folio chacune.
 Prix de la livraison 4 fr.
- Parallèle des maisons de Paris, construites depuis 1830 jusqu'à nos jours**, publié sous la direction de M. Victor CALLIAT.
- 2 vol. in-folio de 246 pl. gravées sur acier. 200 fr.
 Chaque volume se vend séparément 100 fr. — Deux livraisons du second volume restent à paraître.
- Ornements, vases, attributs, décorations**, par M. PEQUEGNOT.
- 50 planches in-4 par volume. 7 volumes sont en vente.
 Prix de chaque volume 25 fr.

Eglises de bourgs et villages, par M. A. DE BAUDOT.

L'ouvrage se composera de 30 monographies, dont 20 consacrées aux monuments anciens. Chaque monographie sera publiée en une livraison de 5 planches grand in-4 raisin, accompagnée d'un texte illustré de bois. Ces 30 livraisons formeront 2 volumes de 75 planches chacun.
 Prix de la livraison 4 fr.

Monuments d'architecture, de sculpture et de peinture de l'Allemagne, par M. FORSTER.

Prix des 4 premiers volumes publiés 150 fr.

On vend séparément :
 Architecture, 2 vol. 80 fr.
 Peinture, 1 vol. 50 fr.
 Sculpture, 1 vol. 50 fr.

Bâtiments de chemins de fer, par M. Pierre CHABAT, architecte.

Prix du 1^{er} volume, composé de 100 planches. 70 fr.
 Le second volume, en cours d'exécution, se composera aussi de 100 planches et paraît par livraisons de 5 planches.
 Prix de la livraison 3 fr. 50

Technologie du bâtiment, par M. Th. CHATEAU.

2 vol. in-8 illustrés de bois gravés 15 fr.
 1^{er} vol., en vente 10 fr.
 2^e vol., sous presse 5 fr.

Motifs historiques d'architecture et de sculpture d'ornement pour la composition et la décoration des édifices publics et privés, choix de fragments empruntés à des monuments français du commencement de la renaissance à la fin de Louis XVI, par M. César DALY.

2 vol. in-folio (même format que l'Architecture privée au XIX^e siècle), composés de gravures sur acier ou de chromolithographies à plusieurs couleurs et d'un texte explicatif.

Le volume se composera de 25 livraisons. — Il paraîtra une ou deux livraisons tous les mois.
 Prix de la livraison de 4 planches 6 fr.
 Six pages de texte représenteront une planche gravée. — Une chromolithographie en représentera deux.

Architecture, décoration et ameublement de l'époque Louis XVI, dessinés et gravés d'après les sujets tirés des palais impériaux, du mobilier de la couronne et des monuments publics, accompagnés d'un texte descriptif par M. Rodolphe PERON.

L'ouvrage se composera de 25 livraisons, contenant chacune 2 planches in-folio gravées et une demi-feuille de texte même format, illustré de gravures.
 Prix de la livraison 5 fr.
 Edition sur chine 6 fr.
 Il paraîtra deux livraisons tous les deux mois.

Le musée Napoléon III. Terres cuites et Marbres de l'ex-collection Campana. Architecture. Sculpture. Ornementation.

100 planches d'après les clichés photographiques de M. L. Laffon, lithographiées et imprimées par M. Lemercier, accompagnées d'une introduction et de tables explicatives par M. de LONGPERIER, membre de l'Institut.

Le musée Napoléon III se composera de 25 livraisons, contenant chacune 4 planches in-folio 1/4 colombier, imprimées à deux teintes sur papier de Chine.
 Prix de la livraison 5 fr.
 Il paraîtra deux livraisons par mois.

La Renaissance monumentale en France. — Spécimen de compositions et d'ornements d'architecture empruntés aux édifices construits depuis le règne de Charles VIII jusqu'à la fin de Louis XIV, par M. A. BERTY.

L'ouvrage se composera de 50 livraisons, contenant chacune 2 planches gravées sur acier ou en chromolithographie.
 Prix de la livraison 1 fr. 75
 45 livraisons sont en vente.

Calques des vitraux peints de la cathédrale du Mans, par M. E. HUCHER.

Publiés en 10 livraisons, format grand colombier, composées chacune de 2 feuilles de texte et de 10 planches coloriées avec le plus grand soin.
 Prix de la livraison 45 fr.

Histoire de l'architecture en France, ses caractères aux différentes époques, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par M. Léon CHATEAU, membre de la Société française d'archéologie.

Un vol. in-18 colombier, illustré de nombreuses gravures sur bois. — Prix, broché (sous presse) 7 fr. 50

OUVRAGES TERMINÉS.

Monographie du palais de Fontainebleau, par MM. R. PERON et CHAMPOLLION-FIGEAC.

2 vol. in-folio composés de 145 planches gravées ou en chromolithographie, et d'un texte illustré, le tout renfermé dans deux cartons.
 Prix : Sur papier blanc 300 fr.
 — Sur papier de Chine 375 fr.
 — Grand in-folio sur papier de Chine 450 fr.

L'Architecture privée au XIX^e siècle, nouvelles maisons de Paris et des environs construites sous le règne de Napoléon III, par M. César DALY.

2 vol. in-folio brochés composés de 238 planches et d'un texte illustré. — Prix 240 fr.

Monographie du château de Heidelberg, dessinée et gravée par M. R. PERON.

1 vol. in-folio composé de 24 planches et de 4 feuilles de texte en carton.
 Prix sur 1/4 grand aigle, papier blanc 50 fr.
 — — — — — papier de Chine 62 fr.

L'Architecture pittoresque en Suisse, par MM. A. et E. VARIN.

48 pl. in-folio 1/4 colombier. Prix en carton 45 fr.

Les Halles centrales de Paris, par MM. V. BALTARD, officier de la Légion d'honneur, et F. CALLET, architectes.

Cette monographie se compose de 35 planches gravées grand in-folio, et d'un texte même format.
 Prix, en feuilles 60 fr.
 En un volume relié 70 fr.

Architecture civile et domestique au moyen âge et à la renaissance, dessinée et décrite par M. Aymer VERDIER et M. le docteur CARROIS.

2 vol. grand in-4, composés de 114 planches sur acier et d'un texte illustré de grav. sur bois. — Prix, broché 100 fr.
 Demi-reliure maroquin 115 fr.

Monographie de Notre-Dame de Paris et de la nouvelle sacristie, de MM. LASSUS et VIOLET-LE-DUC, par M. CELTIBÈRE.

1 vol. grand in-folio, 60 planches gravées, 5 chromos et 12 photographies. Prix 120 fr.

Monographie de Notre-Dame de Brou, par M. DUPASQUIER, architecte.

1 vol. grand in-folio, contenant 30 planches dont 10 imprimées en couleur, et d'un texte in-4 historique et descriptif par M. DIDRON. — Prix 150 fr.

NOTA. Les pierres sur lesquelles les planches en couleur ont été tirées n'existant plus, le prix de l'ouvrage sera plus tard porté à 200 fr.

La sainte Chapelle de Paris après les restaurations. Ouvrage exécuté sous la direction de M. V. CALLIAT, avec un texte historique par M. GUILHERMY.

1 volume in-folio sur Jésus, composé de 78 planches.
 Prix 45 fr.

Les Constructions en bois, par M. Louis DEGEN.

1 vol. petit in-folio contenant 48 planches imprimées en couleur, avec texte explicatif trad. de l'allemand. 32 fr.

Supplément aux Constructions en bois, par M. L. DEGEN.

32 planches. — Prix 26 fr.

Les Constructions en briques, par M. L. DEGEN.

1 vol. petit in-folio contenant 48 planches imprimées en couleur, avec texte explicatif, traduit de l'allemand. 32 fr.

Édifices de Rome moderne, dessinés, mesurés et décrits par M. Paul LETAROUILLY, architecte du gouvernement.

Cet ouvrage se compose de 3 volumes grand in-folio colombier, contenant 355 planches gravées, avec le portrait de l'auteur et le plan de Rome; il est accompagné de 3 tomes de texte en 1 volume in-4 d'environ 800 pages, ornés de gravures sur bois. — Prix 366 fr.
 Cartonné, dos en toile 390 fr.

Antiquités d'Athènes et de l'Attique, par MM. STUART, REVETT et HITTORFF.

L'ouvrage complet se compose de 251 planches in-folio imprimées sur beau papier demi-raisin, et de 388 pages de texte même format.
 5 volumes in-folio. Prix en feuilles 150 fr.
 — — — — — reliés 180 fr.

Le cinquième volume a été traduit par M. Hittorff, architecte, membre de l'Institut, et toutes les planches qui le composent ont été dessinées par cet habile artiste.

Choix des plus célèbres maisons de plaisance de Rome, par MM. PERCIER et FONTAINE.

Texte et planches imprimés sur beau papier de Hollande. — Prix 100 fr.

Maisons de campagne, habitations rurales, châteaux, fermes, plans de jardins de France, d'Angleterre et d'Allemagne, décorations de jardins, etc., par M. J. Ch. KRAFFT.

1 vol. grand in-folio, composé d'un texte et de 292 pl., cartonné. — Prix 80 fr.

Études relatives à l'art des constructions, par M. L. BRUYÈRE.

Grand in-folio de 184 planches, avec texte explicatif publié en douze recueils. — Prix 90 fr.
 Cartonné. — Prix 100 fr.
 Chaque recueil se vend séparément 12 fr.

Les dix livres d'architecture de Vitruve (avec les notes de Perrault), par MM. E. TARDIEU et A. COUSSIN fils.

3 vol. grand in-4 y compris l'atlas de 94 pl. gravées dont plusieurs sont doubles, reliés à la Bradel, en 2 vol. seulement. — Prix 35 fr.

Nouveau Traité des cinq ordres d'architecture, d'après J. A. de VIGNOLE, dessiné par M. DETOURNELLE, architecte, et gravé au trait par MM. Normand, Hibon, Rebault et Thierry.

1 volume in-4 de 21 planches, avec texte. Prix 4 fr.

Le Catalogue général est envoyé FRANCO à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.